



# VETERINARIA

BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'UNION PROFESSIONNELLE VÉTÉRINAIRE



N°1  
2023  
Février

**Juniors et seniors,  
tous au Job Day**

**La Section Equine au Conseil d'Etat**

**Le CRFOMV et l'UPV dialoguent**



# PARAZAN®

## La vermifugation pour tous

ANIMAL  
HEALTH



- Tant pour chiens que pour chats
- Tolérance pour toutes les races, même les porteurs du gène «MDR1» muté
- Dès 3 semaines
- Ecoresponsable



Dénomination du médicament vétérinaire : PARAZAN, comprimés. Substances actives : praziquantel 50,0 mg - fenbendazole 500,0 mg. Indications d'utilisation spécifiant les espèces cibles : traitement des infestations parasitaires mixtes dues aux stades adultes des nématodes et aux cestodes chez les chiens et les chats. Chien : nématodes : *Ankylostoma caninum*, *Toxocara canis*, *Toxascaris leonina*, *Trichuris vulpis*, *Uncinaria stenocephala* ; cestodes : *Dipylidium caninum*, *Echinococcus granulosus*, *Taenia spp.*, *Echinococcus multilocularis*, *Mesocostoides spp.* Chat : nématodes : *Ankylostoma tubaeforme*, *Toxascaris leonina*, *Toxocara cati* ; cestodes : *Dipylidium caninum*, *Echinococcus multilocularis*, *Taenia taeniaeformis*. Contre-indications : aucune. Effets indésirables (fréquence et gravité) : occasionnellement de légers vomissements ou de la diarrhée peuvent apparaître à des doses élevées, spécialement chez les chats. Posologie et voie d'administration : le dosage recommandé est de 5 mg de praziquantel et de 50 mg de fenbendazole par kilo de poids vif, ce qui correspond à un comprimé par 10 kg de poids vif. L'administration sera répétée le jour suivant. Lors d'infestations par *Ankylostoma caninum*, *Uncinaria stenocephala*, *Trichuris vulpis*, *Echinococcus granulosus*, donner un comprimé par 10 kg de poids vif durant trois jours consécutifs. Le dosage pour les chats en fonction de leur poids est généralement d'un demi-comprimé par animal. L'administration des comprimés se fait directement, soit enveloppés dans la viande, soit écrasés dans la nourriture. Aucune mesure diététique, ni jeûne n'est nécessaire. Numéro d'autorisation de mise sur le marché : BE-V199421 et BE-V592035. Médicament non-soumis à prescription vétérinaire. PARAZAN\_RCPabr\_FR\_V7\_20170529

  
**Prodivet**  
pharmaceuticals

## VETERINARIA

Bulletin de l'Union  
Professionnelle  
Vétérinaire

### Administration et Rédaction :

UPV  
Rue des Frères Grislein 11  
1400 NIVELLES  
Tél. : 067 21 21 11  
Fax : 067 21 21 14  
TVA BE 0452 622 289  
[secretariat@upv.be](mailto:secretariat@upv.be)

### N° d'enregistrement :

Dépôt légal B.D. 25 949

### Editeur responsable :

UPV / Dr A. SCHONBRODT  
Rue des Frères Grislein 11  
1400 NIVELLES

### Régie publicitaire :

Morgan Beczek  
[morgan@upv.be](mailto:morgan@upv.be)

### Parution : 8 fois par an

### Diffusion :

2.650 exemplaires auprès de tous les docteurs vétérinaires francophones établis en Belgique, ainsi que les étudiants de 3<sup>e</sup> doctorat en médecine vétérinaire.

Les auteurs sont responsables des opinions exprimées dans leurs articles.

La revue ne reflète donc pas nécessairement les vues de l'UPV.

«Any reproduction of the contents, totally or partly, is prohibited without previous permission of the Veterinaria's redaction.»

«Toute reproduction du contenu, totale ou partielle, est interdite sans l'accord préalable de la rédaction du Veterinaria.»

### Imprimerie : De Smet

"Imprimer sur papier certifié FSC"



### Photo :

Cécile Laloux, Morgan Beczek et auteurs des articles

- 2 JPV : Congrès de la Buatrie
- 3 Editorial
- 4 Job Day
- 5 VT Bashing : la SAVAB riposte
- 6 Forum de la profession
- 7 Interview
- 8 Bien-être animal : l'UPV interpelle les communes
- 9 Interview de Mme Sgallari Véronique
- 10 Petit bug de comm'...
- 12 Retour sur le congrès de l'AFVAC
- 14 La Wallonie et les animaux de compagnie
- 18 SAVAB : permis, permis, permis...
- 19 La SAVAB écoresponsable
- 21 Indexation
- 22 CPR : courrier Sanitel-Med
- 23 Vos avantages CBC
- 24 Lancement d'un groupe de travail OMV au sein de l'UPV
- 26 GT Grapa
- 27 Horizon 2030
- 30 Rétrospective 2022
- 34 Arrêté royal «expertise» et micro-missions
- 34 Vétérinaire en abattoir, un métier en pénurie
- 36 Identification équine
- 38 Grippe Aviaire
- 39 Rubrique management
- 40 Concours « les féeries de mon véto ! »
- 42 Véto sans stétho toujours véto ?
- 44 Nouvel avis d'AMCRA
- 45 FORMAVET : nouveaux mandats
- 46 Formation
- 48 FVE : loi de Santé Animale
- 52 Le clin d'œil de Wite
- 54 Petite annonce
- 55 Agenda des formations



## Avec le soutien de

AMCRA  
Miloa

Pet Expert  
Prodivet

Santé Vet

**Bloquez la date  
dès à présent !**



JOURNÉE PLURIDISCIPLINAIRE VÉTÉRIINAIRE  
DES FORMATIONS POUR VOTRE QUOTIDIEN

**jpv**

*Des occasions de formations uniques  
et un moment historique !*

*En 2023, pour la première fois,  
le congrès de la Buiatrie belge  
et la Journée Pluridisciplinaire Vétérinaire  
se dérouleront simultanément à Ecolys (Suarlée).*

**JPV : 12 octobre 2023**

**Congrès Buiatrie : 12-13 octobre 2023**

**Soirée conviviale : 12 octobre 2023**



*Gagne du temps !*



**SCAN ME**

Affilie-toi en ligne

## *Rejoins le mouvement, cotise et deviens membre de l'UPV !*

S'il n'y a pas dans notre monde des optimistes pour croire que se mettre ensemble pour avancer, vaut mieux que de marcher tout seul..... alors, ce monde ne progressera pas !

Ceux qui cotisent à l'UPV, font partie des optimistes !

S'il n'y a pas dans notre monde des courageux qui relèvent leurs manches pour se pencher sur les problèmes et les difficultés de leurs semblables.....alors, ce monde abandonne les siens !

Ceux qui cotisent à l'UPV, participent à aider leurs semblables vétérinaires et à veiller à leur bien-être !

S'il n'y a pas dans notre monde quelques rebelles pour secouer les plus grands et les inciter à réfléchir.....ce monde subira plus de régimes oppressants et de privation de libertés !

Ceux qui cotisent à l'UPV aident leurs représentants à se rebeller contre des décisions politiques ou des autorités qui nuisent à l'ensemble de leur profession, ou contre l'extrémisme de certains mouvements de protection animale qui en arrivent à oublier le respect de l'humain et du vétérinaire en particulier.

ALORS, que tu sois optimiste, courageux, rebelle, ou si tout simplement tu veux faire confiance à ceux qui peuvent l'être pour porter la profession vétérinaire vers l'avant,

Nous t'attendons, rejoins ce mouvement, cotise et deviens membre de l'UPV, TON association qui te défend.

*Dr Fabienne Marchand  
Vice-présidente de l'UPV*





LIÈGE université  
Médecine Vétérinaire

Job  
Day

Chère Consœur, cher Confrère,  
Certain(e)s d'entre vous se cherchent, tâtonnent vers le travail de leur rêve.  
D'autres cherchent des talents vétérinaires qui ne demandent qu'à s'exprimer.  
Vous avez certainement déjà entendu parler ou même vécu directement la pénurie de jeunes vétérinaires diplômés. L'offre de postes à pourvoir dépasse actuellement celle de la demande, parfois du fait de leurs départs anticipés de notre belle profession.  
L'UPV, en étroite collaboration avec la Faculté de Médecine Vétérinaire, désire remédier à cet état de fait et organise son premier **JOB DAY**

**le mercredi 19/04/23 à partir de 18hr**

**Amphis de l'Europe (B4)  
Sart Tilman**

"Recruteurs" et "candidats recrutés" auront l'occasion de se rencontrer, et de faire plus ample connaissance.

Les différentes facettes de la médecine vétérinaire y seront présentées : la pratique, la recherche, les administrations publiques, l'agroalimentaire, l'industrie, etc.

La soirée se terminera autour d'un verre de l'amitié.

De plus amples détails organisationnels vous seront communiqués d'ici peu.

**RÉSERVEZ DÈS À PRÉSENT CETTE DATE DANS VOS AGENDAS.**



## VT Bashing : la SAVAB riposte

L'Union Professionnelle Vétérinaire réagit fermement à l'article de la DH Mons visant une de leur consœur urgentiste attaquée par une cliente mécontente et créant un énième bashing à l'encontre d'un membre de notre profession.

Nous sommes effarés de voir qu'un média soutienne encore pareille allégation personnelle.

Plus fondamentalement, tout journaliste digne de ce titre doit considérer le désarroi qu'il crée

- un vétérinaire est une personne, douée de sentiments, fatiguée par de longues journées et nuits au chevet de ses patients,
- il mène une vie privée comme tout le monde,
- il vit le stress continu de clients qui en demandent toujours plus et plus vite.

La profession vétérinaire souffre au quotidien de manque d'effectifs, notamment à cause du harcèlement de confrères qui se détournent des gardes de nuit et de weekend à cause du comportement déplorable de certains clients. Beaucoup d'entre nous sont en burn-out. Le taux de suicide est quatre fois plus élevé dans notre profession que dans la population générale car beaucoup d'entre nous n'en peuvent plus.

L'UPV est en contact permanent avec le centre de référence de prévention du suicide, l'asbl Un Pass dans l'Impasse et le bashing est un des points d'attention souligné par les professionnels de la santé mentale.

L'inquiétude d'un propriétaire et son amour pour son animal sont compréhensibles et légitimes, mais il est intolérable qu'un individu, soutenu par un média, se permette de lyncher sans motif légitime sur la place publique une jeune consœur, de détruire sa confiance en elle, soulevant des propos haineux allant jusqu'à proférer des menaces de mort dans certains commentaires diffusés urbi et orbi..

La consœur a fait son devoir d'urgentiste, s'est assurée que le chien en consultation n'était pas en danger de mort, et l'a laissé ensuite rentrer chez lui avec un traitement approprié, conseillant des examens complémentaires ultérieurs si son état ne s'améliorait pas. Une cystite, une prostatite ne sont pas des urgences vitales.

Le chien de cette dame va bien.

Nous ne pouvons certainement pas en dire autant de nos confrères et consœurs qui subissent bashing et lynchages médiatiques à répétition.

Le mauvais traitement n'est pas du côté prétendu par cet article et il faut craindre que de telles médisances détournent de plus en plus de praticiens de leur vocation au détriment des animaux de compagnie et de leurs détenteurs.

L'Union Professionnelle Vétérinaire rappelle que le harcèlement, la calomnie et la diffamation sont punissables par la loi et nous ne manquerons pas d'attaquer quiconque s'en prend à un membre de notre profession.

Nota bene : l'UPV est le mouvement professionnel vétérinaire le plus nombreux de Belgique et réunit un millier de membres. Il représente la profession aux niveaux régional, fédéral et international.



Inscriptions



SCAN ME



# PROPOSONS L'AVENIR DE LA PROFESSION !

17  
JUN  
2023



ECOLYS À SUARLÉE  
13H30 - 18H30

## *RDV AU FORUM DE LA PROFESSION*

Objectif de cette après-midi : toujours mieux informer et débattre de notre avenir !

**3 thématiques** seront discutées :

- le vétérinaire et ses revenus
- le vétérinaire et le relationnel
- le vétérinaire et son organisation

## Ils en parlent pour nous...

Une courte explication de ce qui motive nos membres à s'affilier années après années



Le Dr **Benoit Roelants** nous explique son "parcours UPV".

"Je suis membre de l'UPV et j'ai toujours été membre de l'UPV parce que je pense qu'ensemble on défend mieux la profession.

Sur une série de dossiers il est important que nous mettions la pression sur les politiques pour qu'en termes de médicaments, en termes de pratique de la médecine vétérinaire, nous défendions notre point de vue face au pouvoir politique en place."

Et sans aucun doute pour Benoît : c'est l'union qui fait la force !"



Quant au Dr **Olivier Bertrand**, il nous explique en quoi, selon lui, l'affiliation UPV est importante pour notre avenir de vétérinaire.

"Sans la cotisation des membres, l'UPV ne peut plus exister. Et donc la défense professionnelle non plus !"

*Rejoignez-nous,  
soutenez la profession !*

**AFFILIEZ-VOUS AVANT LE 28/02**  
ET PROFITEZ DU TARIF RÉDUIT



[www.upv.be/affiliation-2023](http://www.upv.be/affiliation-2023)



## **Bien-être animal : l'UPV interpelle les communes**

### ***Ensemble, sensibilisons les politiques !***

En novembre dernier, nous avons envoyé un courrier aux communes en leur demandant de dégager un financement dans leur budget 2023 pour soutenir les personnes fragilisées ou précarisées dans les soins qu'ils devraient apporter à leurs animaux.

En effet, la crise économique est bel et bien là. Tout le monde y est confronté, mais les difficultés financières sont plus grandes encore pour certains. Nos animaux de compagnie sont les premiers à subir le contre-coup de cette crise.

Face aux difficultés de certains de leurs clients, les vétérinaires aussi, acteurs de terrain, seront sans doute confrontés à des situations particulières de détresse sociale, soumis à des choix de soins plus réduits, et des risques d'augmentation d'honoraires non payés.



L'aide financière octroyée aux communes par la ministre Tellier afin de soutenir les soins des animaux des personnes en situation difficile est déjà une bonne chose. Mais cela n'est certainement pas suffisant au vu de la situation de crise actuelle.

Afin de tenter de minimiser cet impact, l'UPV a donc contacté les communes de la Région Wallonne pour les sensibiliser à cette problématique et leur demander de prévoir une aide financière.



## **BIEN-ÊTRE ANIMAL**



Plusieurs communes ont répondu à notre courrier et certaines nous ont annoncé tenir compte de notre demande.

Mais nous pouvons encore toucher plus de personnes et adresser directement notre message aux décideurs, aux échevins du bien-être animal.

### ***Appuyez notre message !***

Ensemble, faisons du bruit et allons trouver les élus de nos communes et appuyer le courrier officiel de l'UPV par des contacts personnels.

Sensibilisez les politiques proches de vous à être aux côtés des vétérinaires dans notre engagement envers les personnes précarisées afin d'assurer un bien-être animal équitable à tous nos patients.

### ***Relayez notre lettre***

Et sensibilisez les  
politiques que vous  
connaissiez !



**SCAN ME**

# Interview de Mme Sgallari Véronique

## Échevine du Bien-être animal de la commune d'Ecaussinnes

**Pouvez-vous nous expliquer comment est abordée la problématique du BEA dans votre commune ?**

- Nous tentons de responsabiliser et conscientiser les personnes sur le fait qu'un animal demande des soins et du temps, et que cela coûte (nourriture, toilettage, accessoires, vétérinaire...)
- C'est moi en temps qu'échevine du BEA qui sert de relais entre les citoyens et les acteurs du BEA (vétérinaire, refuge, services communaux) en fonction de la problématique présente.

**Qu'avez-vous pu mettre en place et avec quels moyens ?**

- Continuité de la campagne de stérilisation des chats errants mise en place dans notre commune depuis 2009 avec la collaboration de tous les vétérinaires de l'entité
- Création d'un parc canin de délasserment en 2019
- Création des « chabanes », une dizaine répartie sur le territoire communal. Il s'agit d'abris pour chats errants qui ont été stérilisés avec les budgets alloués à ce projet.



- Mise en place en 2021 d'un petit budget alloué aux petits soins des chats errants : antiparasitaires, soins des plaies, etc... prodigués par les vétérinaires de la commune.
- Appel à témoignage rapide via le bulletin communal et les réseaux sociaux de toute problématique concernant les chats errants ou un autre animal en difficulté sur le territoire communal (surpopulation, maladies, etc ...)
- Signalement d'une dépouille éventuelle sur la voie publique pour prise en charge rapide et vérifier l'identification afin de prévenir les propriétaires. La commune s'est dotée d'un lecteur de puce.



- Projet de mise en place d'un lieu d'attente ou de transit pour les animaux de personnes soit hospitalisées, soit sans domicile temporaire (incendie, sans abris..), soit suite à un décès et en attente de famille, ou pour les animaux en errance sur la voie publique.

**Avez-vous reçu le courrier de l'UPV concernant la problématique des soins et du bien-être des animaux des personnes fragilisées ?**

Oui, nous l'avons bien reçu et cela recoupe un appel à projet lancé par la ministre Tellier en 2021 auquel nous avons répondu.

Grâce à ce subside, nous avons collaboré avec le CPAS pour offrir des soins aux animaux des personnes précarisées.

Une assistante sociale du CPAS crée un dossier pour confirmer que la personne entre dans les critères d'attribution.

Nous travaillons au cas par cas en fonction de la problématique ou des soins nécessaires.

Les personnes reçoivent un document attestant qu'ils sont dans les conditions d'obtention d'un soin pour leur animal.

Nous laissons le libre choix du vétérinaire au propriétaire et nous demandons aux vétérinaires de nous faire parvenir la facture au service comptabilité de notre commune.

**Comment pensez-vous pouvoir répondre à cette problématique qui va s'aggraver avec la crise économique ?**

- Nous comptons débloquer des fonds supplémentaires pour informer dans les écoles et sensibiliser les enfants au bien-être animal.
- Nous avons augmenté le budget attribué à la stérilisation des chats errants et aux petits soins.
- Nous comptons rester vigilants sur toute proposition de subside supplémentaire ou d'appel à projet concernant le BEA.

# Petit bug de comm'... incident clos

Maladresse, bug de l'administration, communication incomplète ??

La dernière affiche de communication de Madame la Ministre Tellier nous a laissés un peu perplexes sur la destination qu'elle suggère aux personnes démunies.

En effet, l'image du portefeuille vide illustrant la précarité de la personne alors que son animal a besoin de soins laisse sous-entendre qu'il y aura une aide financière ou une prise en charge par la commune, le CPAS, ou le VÉTÉRINAIRE.

L'UPV a aussitôt réagi et renvoyé un mail de demande d'explication au cabinet de Mme Tellier pour éclaircir cette communication.

Pour autant, nous ne restons pas insensibles à la détresse des personnes démunies.

Vous avez reçu une information fin novembre stipulant l'intervention de l'UPV auprès des communes leur demandant de débloquer des budgets en 2023 pour les soins aux animaux des personnes précarisées.

Dans le Veterinaria de décembre, il est également demandé à chacun d'aller trouver les élus de sa commune pour intervenir en ce sens, et ceci afin d'éviter de connaître des situations dramatiques d'impossibilité de soins, de demande d'euthanasie par manque de moyens, et de drames émotionnels dans les familles.

Si vous êtes confrontés à ces situations de précarité, il est impératif de renvoyer ces personnes vers leur commune et le CPAS afin de les inciter à intervenir et à mettre des choses

**ALORS...  
MAINTENANT,  
TOI ET MOI,  
ON FAIT QUOI?**

Vous traversez une situation difficile ?  
Des solutions existent pour vous aider,  
votre animal et vous !

Soins vétérinaires, accueil d'urgence, aide alimentaire...

Prenez contact avec :

- le 1718
- votre commune
- votre CPAS
- un vétérinaire

1718  
Appel gratuit

Wallonie

en place pour assurer le bien-être animal et aussi de leurs concitoyens.

Revenons à notre affiche...

## L'UPV interpelle

Bonjour Dounia,

J'espère que ce courrier de fin d'année vous trouvera en forme et peut-être en pleins préparatifs de la fête de Noël.

Pas mal de nos confrères membres sont revenus vers l'UPV suite à l'affiche publiée par Madame la Ministre Tellier concernant la problématique des personnes en difficulté possédant un animal qui aurait besoin de soin.

L'affiche montre une personne présentant un portefeuille vide et son chien en vis-à-vis et on lui suggère en solution de s'adresser à sa commune ou au CPAS ou à son vétérinaire.

L'interprétation qui en est faite est que le vétérinaire assumera les soins sans se faire payer puisque le portefeuille est vide.

C'est comme si on transmettait comme information à ces mêmes personnes qui ont difficile de boucler leur fin de mois de téléphoner à un restaurateur pour se nourrir.

Il est dans le rôle de l'UPV de défendre les vétérinaires qui sont déjà soumis à énormément de pressions, de bashing sur les réseaux sociaux et d'impayés.

Nos confrères et surtout les plus jeunes se trouveront désarmés face à des informations mal comprises par le public qui prendront pour promesse de gratuité, la solution qui leur proposée par Madame la Ministre.

D'autant plus que beaucoup de communes n'ont pas encore débloqué de budget suffisant malgré le petit soutien financier de Madame la Ministre pour couvrir une aide suffisante pour les soins aux animaux des personnes précarisées.

...

## **Le Cabinet s'excuse, l'incident est clos**

Voici la réponse de la conseillère de la Ministre Tellier.

« ...

« Merci beaucoup pour votre mail et ces informations précieuses.

« L'interprétation de l'affiche que vous expliquez n'est pas du tout l'objectif visé, et je suis sincèrement désolée du malentendu engendré, et de la potentielle pression que cela peut occasionner chez les vétérinaires. Ce n'était pas notre intention. Nous travaillons notamment avec le RWLP, qui devait «tester» l'affiche auprès de citoyen-ne-s, mais n'en a malheureusement pas eu l'opportunité - cela aurait pu nous

permettre d'anticiper cette réaction.

« Comme les vétérinaires, la Ministre est sensible à la problématique de l'accessibilité des soins vétérinaires (nous en avons d'ailleurs parlé il y a quelques mois). Mais vu l'hétérogénéité des aides disponibles, nous avons réalisé une cartographie, diffusée auprès des communes, vétérinaires (via l'OMV et l'UPV je pensais?), CPAS. Pour des raisons de RGPD/ évolutions des dispositifs en place, il nous a en effet semblé préférable de diffuser la cartographie uniquement auprès d'acteurs «première ligne», qui pouvaient, eux, relayer les informations.

« Merci pour votre courrier aux communes. Comme vous le savez, il existe déjà en effet une subvention pour la stérilisation des chats des personnes précarisées. Nous allons l'élargir à l'identification et l'enregistrement des chats et des chiens (début 2023), et augmenter le montant (l'UPV et l'OMV ont d'ailleurs été consultés sur le texte).

« C'est une excellente idée de sensibiliser les communes à cette question.

« Pour les modalités, les communes s'organisent comme elles le souhaitent.

Par ailleurs, je rappelle l'existence de ces projets:

<https://tellier.wallonie.be/home/presse-actualites/communiqués-de-presse/presses/33-projets-pour-faciliter-l'accès-pour-tous-aux-soins-vétérinaires-et-encourager-la-présence-d'animaux-en-institution.html>.

Idem, les communes/refuges/associations s'organisent à chaque fois de manière spécifique.

«Belle fin d'année,

**Dounia**





## Retour sur le congrès de l'AFVAC

En décembre dernier, nous étions une vingtaine à rejoindre Marseille afin de participer à l'AFVAC. Ce congrès Vétérinaire nous a permis de suivre de nombreuses formations sur le thème de la technologie au service de la clinique.

Mais l'AFVAC, ce n'est pas que ça... ces 3 jours nous ont permis de faire de belles rencontres, d'échanger sur nos pratiques et nos ressentis entre confrères de différentes générations et de différentes régions ainsi que de différentes pratiques.

Ce week-end se termine sur de nombreuses rigolades et bières échangées.

Nous tenons à remercier Elanco et principalement Nathalie et David pour cette magnifique organisation.

### L'AFVAC en résumé

L'Afvac, ce sont des formations en médecine et en chirurgie des animaux de compagnie mais aussi en gestion, management et marketing.

#### La technologie

La technologie et les outils informatiques deviennent omniprésents dans nos structures... Ce sont des outils indispensables à la croissance de nos structures mais il faut aussi faire attention à leurs travers.

Le site internet devient obligatoire. Une bonne gestion et utilisation de celui-ci est primordial ainsi que le placement de celui-ci dans les moteurs de recherche.

La prise de rendez-vous en ligne serait plébiscité par plus de deux tiers des clients.

Concernant le personnel, un droit à la déconnexion est indispensable. Les groupes privés WhatsApp ou Messenger sont des fausses bonnes idées car les notifications seront visibles par tout le personnel à tout moment et entraineront un sentiment de frustration dans de nombreux cas. Il existe des outils qui permettent de séparer correctement la vie professionnelle de la vie privée.





## Les nouveautés

Le cross-linking... Quésaco ?

C'est une technique qui permet d'accélérer le traitement des ulcères stromaux (entretenant moins de 50% de l'épaisseur de la cornée). Elle prévient l'aggravation de l'ulcère sans ajouter de matériaux de reconstruction et donc, sans risque de créer des opacités. Seuls moins de 10% des animaux traités par cette technique nécessiteront au final une greffe.

De plus, cette technique diminue drastiquement la lourdeur du traitement médical qui peut être très contraignant pour le propriétaire.

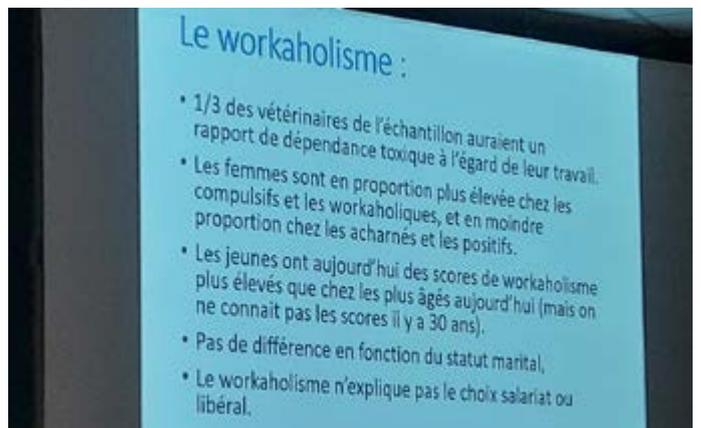
Il faut compter 600-700 euros pour l'intervention qui se pratique sous anesthésie générale. On instille de la riboflavine-UVA dans la cornée et ensuite on la soumet à une exposition aux UV.

L'irradiation conduit à la libération de radicaux libres qui ont un effet anti microbiens et un effet de renforcement de la structure du stroma qui permet la cicatrisation.

## Les inconditionnels

Petit rappel concernant la prise en charge des otites. Il faut être systématique dans la prise en charge de celles-ci.

La recherche de la dermatose sous-jacente est la première chose à faire et il faut éviter le surdiagnostic des hypothyroïdies fonctionnelles.



L'anamnèse doit être complète et suivie d'un examen otoscopique qui reste indispensable. Cependant la vidéo-otoscopie est maintenant considérée comme un outil primordial dans la démarche diagnostique. Il ne faut pas hésiter à réaliser cet examen sous anesthésie générale.

Cet examen doit être suivi d'une analyse cytologique afin d'évaluer le caractère infectieux ou parasitaire de l'affection.

L'isolement bactérien est réalisé lors d'otites chroniques, récidivantes ou réfractaires aux traitements et lors d'otites moyennes. Cet examen a cependant ses limites et les résultats sont à analyser avec précaution et recul.

La tomodensitométrie reste le gold standard dans l'examen des otites externes et moyennes. La résonance magnétique l'est lors d'otites internes.

Pour l'UPV,  
Aurélie et Gwendoline



# La Wallonie et les animaux de compagnie



Ce 24 novembre, le Gouvernement wallon a adopté définitivement l'arrêté relatif aux conditions d'agrément des établissements pour animaux (élevages, pensions, établissements commerciaux et refuges) et aux conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements.

La longueur de l'intitulé signifie bien son importance pour tous les animaux de compagnie et d'agrément en Wallonie.

Madame Tellier avait choisi un titre plus lapidaire pour son communiqué, « fin des usines à chiots », et nous ne pouvons qu'approuver cette intention. Tous les praticiens en animaux de compagnie ont constaté des dégâts sanitaires, psychologiques, ... liés à l'importation parallèle ou l'élevage extravagant de chats, chiens, lapins,...

Cet AGW est si fouillé que nous devons au plus vite vous en baliser les grandes lignes pour répondre à nos clients. Il est le résultat de trois ans de négociations et est un compromis entre toutes les mouvances présentes au Conseil wallon du bien-être animal. dont l'avis est consultable à l'adresse suivante : [https://bienetreanimal.wallonie.be/files/documents/Avis%20CWBEA/AVIS-CWBEA\\_AGWagrément\\_commerce\\_VALID.pdf](https://bienetreanimal.wallonie.be/files/documents/Avis%20CWBEA/AVIS-CWBEA_AGWagrément_commerce_VALID.pdf).

Saluons le rôle éminent conféré aux médecins vétérinaires.

Il va de soi qu'un arrêté de 32 pages ne peut être résumé sur les 3 pages qui suivent, mais c'est un pied à l'étrier.

Une soirée de formation destinée à la profession sera incessamment consacrée à préciser les détails de cet AGW et nous réfléchissons à la rédaction d'une check-list pour les vétérinaires de contrat.

## Le vétérinaire de contrat

Le vétérinaire de contrat est un vétérinaire inscrit au Tableau de l'Ordre. Ses missions sont essentielles et constituent un préalable au démarrage et à la poursuite des activités des éleveurs agréés.

Ne boudons pas nos privilèges, nous avons assez pesté contre l'intrusion de profanes dans notre champ d'action... apprécions d'avoir été entendus par nos autorités régionales !

- Un modèle de contrat est disponible en annexe de l'AGW.
- Avant le début des activités d'élevage, il vérifie la conformité des locaux, de l'équipement, du personnel ... afin d'établir le rapport préalable qui doit parvenir au Service
- En coopération avec le gestionnaire de l'établissement, il prend les dispositions requises pour assurer le bien-être, la santé, les soins, la socialisation (éventuelle) des animaux hébergés
- Pour ce faire, il doit évidemment être au courant des normes prévues par espèce (oiseaux, reptiles, poissons,... outre les chats, chiens, lapins,...)
- Il prend les mesures prophylactiques pertinentes, vaccine les animaux, les identifie s'il y a lieu
- Il effectue les visites de contrôle (voir ci-dessous)
- Il assure un conseil génétique afin d'éviter la diffusion de tares héréditaires.
- Il désigne un suppléant notifié régulièrement.

## Pour quels animaux, pour quels établissements ?

Les animaux de compagnie de particuliers et les animaux de ferme ne sont pas concernés ici.

Les établissements intéressés sont les élevages d'animaux de compagnie, les pensions, les établissements commerciaux et les refuges pour animaux, avec des assouplissements pour

- les chiens de ferme satisfaisant certaines conditions (le lieu d'élevage est une exploitation agricole enregistrée au SiGeC [Système Intégré de Gestion et de Contrôle], les chiens sont destinés à être vendus à des agriculteurs dont l'activité est enregistrée au SiGeC, les besoins physiologiques et éthologiques des animaux sont respectés)
- les élevages de petits rongeurs, lapins, furets, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, qui vendent à des particuliers, qui ne doivent pas être agréés mais doivent se faire enregistrer à partir du 1er mars 2023 via Mon Espace (\*) et respecter à partir du 1er janvier 2028 les dimensions minimales stipulées dans l'AGW. L'annexe IX de l'AR de 2007 restera d'application entre 01/03/2023 et 31/12/2027.
- les pensions pour petits rongeurs, lapins, furets, oiseaux, poissons, reptiles et amphibiens qui ne doivent pas être agréées, mais doivent se faire enregistrer à partir du 1er mars 2023 via Mon Espace et respecter les nouvelles dimensions minimales à partir du 1er janvier 2028. L'annexe IX de l'AR de 2007 restera d'application entre 01/03/2023 et 31/12/2027.

## À partir de quand faudra-t-il appliquer ces dispositions ?

- pour les établissements agréés AVANT le 1er mars 2023, les agréments délivrés conformément à l'arrêté royal du 27 avril 2007 restent valables jusqu'à leur expiration (à condition de respecter les dispositions de l'arrêté du 24 novembre 2022).
- les agréments délivrés pour les élevages commerçants prennent fin au plus tard le 1er janvier 2026
- Dispositions transitoires :
  - Jusqu'au 30 juin 2023, les élevages commerçants peuvent vendre des portées de chiens ou de chats issues d'autres élevages que les leurs. Après cette date, seuls les chiens ou les chats issus de leur propre élevage peuvent être commercialisés.
  - Les dimensions minimales (AR du 27/04/2007) restent applicables
    - Jusqu'au 31 décembre 2027, celles pour la détention des chiens et des chats dans les élevages et les pensions agréés avant le 1er mars 2023.
    - Jusqu'au 31 décembre 2027, pour la détention des petits rongeurs, lapins, furets, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons dans les établissements commerciaux agréés avant le 1er mars 2023.

- Jusqu'au 31 décembre 2031 dans les refuges agréés avant le 1er mars 2023.

- Les agréments en cours au 1er mars 2023 restent valables jusqu'à leur terme pour autant qu'ils respectent les dispositions de l'arrêté du Gouvernement Wallon (pas du fédéral).

## Nouvelles dispositions applicables à tous les établissements, quelle que soit leur date d'agrément

- A partir du 1er mars 2023, le nombre de portées de chiots ou chatons par année civile est de maximum :
  - Une portée pour un élevage occasionnel
  - Cinq portées pour un élevage amateur
  - Plus de cinq portées pour l'élevage professionnel.
- A partir du 1er juillet 2023, seuls les chiens ou les chats issus de sa propre production et nés sur le territoire de la Région wallonne peuvent être donnés ou commercialisés par un élevage agréé.
- A partir du 1er janvier 2026, dans chaque établissement agréé, au moins une personne a suivi une formation en rapport avec le secteur animalier.
- A partir du 1er janvier 2028, les dimensions minimales pour la détention des chiens et des chats (AGW du 24/11/2022) sont applicables dans les élevages et les pensions agréés avant le 1er mars 2023.
- à partir du 1er janvier 2028, les dimensions minimales pour la détention des petits rongeurs, lapins, furets, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons (AGW du 24/11/2022) sont applicables dans les établissements commerciaux agréés avant le 1er mars 2023.
- A partir du 1er janvier 2032, les dimensions minimales pour la détention des chiens et des chats (AGW du 24/11/2022) et pour la détention des petits rongeurs, lapins, furets, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons (AGW du 24/11/2022) sont applicables dans les refuges agréés avant le 1er mars 2023.
- Les agréments sont valables 6 ans pour les établissements occasionnels et 10 ans pour les autres établissements. Un nouvel agrément peut être demandé 6 mois avant la fin de validité de l'agrément..

## Dispositions concernant les établissements agréés APRES le 1er mars 2023

- Les établissements, qui sont agréés à partir du 1er mars 2023, doivent respecter toutes les dispositions de l'arrêté du 24 novembre 2022.
- Les nouvelles dimensions minimales (pour chiens et chats et pour autres animaux) sont applicables à partir : ➔



- Du 1er janvier 2028 pour les élevages, pensions et établissements commerciaux
- Du 1er janvier 2032 pour les refuges.

### Comment distinguer les élevages occasionnels, amateurs, professionnels ?

- Les élevages occasionnels peuvent produire au maximum une portée par année civile.
- Les élevages amateurs peuvent produire au maximum cinq portées par année civile.
- Les élevages professionnels peuvent produire plus de cinq portées par an civile.

### Comment renouveler son agrément ?

- Élevage occasionnel, après le 1er mars 2023 et avant l'échéance de la date de validité de l'agrément,
  - introduire une nouvelle demande d'agrément via Mon espace,
  - s'acquitter d'une redevance de 50 €,
  - joindre à la demande une copie du contrat vétérinaire, une copie du rapport de visite de l'établissement, dûment complété et signé dans le mois précédant la demande d'agrément par le vétérinaire de contrat
  - joindre une liste des identifications des animaux reproducteurs de l'élevage enregistrées dans la plateforme officielle d'enregistrement des chiens (DogID) ou la plateforme officielle d'enregistrement des chats (CatID);
  - joindre une preuve du paiement de la redevance.
- Élevage amateur, élevage professionnel, établissement commercial, pension ou refuge
  - Au plus tard six mois avant l'échéance de la date de validité de l'agrément, introduire une nouvelle demande d'agrément via Mon espace (\*) et s'acquitter du paiement d'une redevance :
    - Pour un élevage amateur : 250 euros ;
    - Pour un élevage professionnel : 500 euros ;

- Pour un établissement commercial : 500 euros ;
- Pour une pension : 250 euros.
- Doivent être joints à la demande:
  - Un plan d'ensemble de l'établissement indiquant la fonction des locaux ainsi que les dimensions des enclos ou aménagements et, le cas échéant, les dimensions des zones extérieures accessibles aux animaux ;
  - Une copie du contrat vétérinaire (voir modèle en annexe 2);
  - Une copie du rapport de visite de l'établissement, dûment complété et signé dans le mois précédant la demande d'agrément par le vétérinaire de contrat (voir modèle en annexe 3) ;
  - Une liste des identifications des animaux reproducteurs de l'élevage enregistrées dans la plateforme officielle d'enregistrement des chiens (DogID) ou la plateforme officielle d'enregistrement des chats (CatID)
  - Pour les refuges, une copie des statuts de l'association publiés au Moniteur belge
  - Pour les élevages, pensions et refuges, une copie de la procédure, qui reprend les mesures et les engagements pris pour satisfaire à l'obligation d'un accès à une aire d'exercice
  - Pour les élevages, le plan de reclassement
  - La copie des certifications de formation des personnes actives au sein de l'établissement.

### Formation du personnel

#### Quels élevages sont visés ?

- les élevages occasionnels ne sont pas visés par la formation obligatoire ; toutefois, un personnel (salarie ou bénévole) qui a été adéquatement formé doit être disponible pour les soins et la socialisation des animaux, l'entretien des logements pour animaux et la gestion de l'élevage occasionnel.

- pour être agréé comme élevage amateur, élevage professionnel, pension, établissement commercial ou refuge,
  - o un personnel (salarié ou bénévole) qui a été adéquatement formé doit être disponible pour les soins et la socialisation des animaux, l'entretien des logements pour animaux et la gestion de l'élevage occasionnel.
  - o A partir du 1er janvier 2026, dans chaque établissement, au moins une personne doit détenir un des diplômes, certificat ou attestation décrits dans l'AGW (diplôme « soins animaliers » ou « assistant vétérinaire » de l'enseignement secondaire; diplôme « bachelier en agronomie, finalité technologie animalière » ; diplôme « bachelier en médecine vétérinaire » ; certificat d'université en gestion animalière ; diplôme « formation de chef d'entreprise » ou « formation de coordination et d'encadrement » en rapport avec le secteur animalier délivré par l'IFAPME ; attestation de réussite d'une formation de minimum cinquante heures en rapport avec le secteur animalier reconnue par le Ministre ou le Service.

Sur quelles matières doit porter la formation de minimum 50 heures pour être reconnue ?

- Elle doit porter au minimum sur la législation connexe, l'éthologie, la gestion des locaux et l'hygiène de l'hébergement des animaux, leurs besoins en matière de bien-être, socialisation, ...
- Les demandes de reconnaissance des formations seront examinées à partir du 01/01/24 (date à confirmer). Les modalités en sont détaillées dans l'AGW.

### Retrait d'agrément

- Un agrément peut être retiré si les conditions d'agrément ne sont plus remplies ou en cas d'infraction au Code du Bien-être animal ou à ses arrêtés d'exécution ; dans ce cas, le gestionnaire est informé et a la possibilité de faire valoir ses arguments.

- Le propriétaire et les gestionnaires de l'établissement, ainsi que les responsables du bien-être ou de la surveillance des animaux ne peuvent plus demander directement ou indirectement un agrément pendant au moins deux ans. Ces personnes ne pourront pas, pendant cette période, gérer directement ou indirectement un établissement pour animaux ou y exercer une surveillance des animaux.

### Dispositions spécifiques

- Les chiots ne sont pas retirés à leur mère avant l'âge de huit semaines, les chatons pas avant 12 semaines
- Les chatons doivent être stérilisés avant adoption, sauf dérogation pour les éleveurs agréés.
- Les chiennes sont admises à la reproduction entre 2 et 8 ans, les chattes de 18 mois à 8 ans
- Aucune chatte ou chienne reproductrice ne doit faire plus de 5 nichées
- Un plan de reclassement doit être conçu afin d'assurer la destinée des animaux en fin de période reproductive.
- Les autres espèces font l'objet de dispositions particulières ; les vivariums, aquariums (pas de bocal sphérique !), volières,... sont décrits mais les recours à un.e collègue référent.e est parfois indispensable
- Les refuges font l'objet de particularités trop longues pour les détailler ici.

Le Professeur Vandenhede nous a fait le plaisir de nous transmettre un abrégé des contraintes liées à la détention de chats et chiens (voir ci-dessous).

*Nous remercions Madame Trasschaert, du SPW, pour la relecture de cet article*

Contraintes pour chiens et chats	occasionnel	amateur	professionnel
Nombre de portées par an	1	2 à 5	+ que 5
Frais d'agrément	50 €	250 €	500 €
Contrat vétérinaire	oui	oui	oui
Visite d'agrément par VT de contrat	oui	oui	oui
Liste des reproducteurs	oui	oui	oui
Plan d'hébergement	non	oui	oui
Procédure d'accès aire d'exercice	non	oui	oui
Visite du Service	non	oui	oui
Alarme incendie	*	oui	oui
Diplôme	non	oui	oui
Personnel formé	oui	oui	oui
Visite de contrôle	1/portée	1/trimestre	1/mois
Plan de reclassement	non	oui	oui

\* Au moins un détecteur de fumée optique

# Permis de détention, permis d'agrément, permis, permis, permis,...



## Sommes-nous mal en Wallonie ? **Section II - Savab**

*Depuis novembre 2022, la France impose un certificat d'engagement et de connaissance délivré avant acquisition d'un animal de compagnie (AC).*

*En Wallonie, le permis de détention est contrôlé avant chaque acquisition.*

*Prenons un moment pour comparer ce qui se fait des deux côtés de la frontière.*

### **Côté français, certificat d'engagement et de connaissance.**

Le législateur a prévu que l'acquisition ne puisse se faire qu'après un délai de réflexion de 7 jours pendant lequel le futur acquéreur aura pris effectivement connaissance des conditions de bien-être d'un animal et des obligations engendrées par la détention d'un animal. Ce délai minimal de 7 jours entre la délivrance de ces informations et l'acte d'acquisition doit permettre à l'acquéreur de prendre une décision éclairée et de s'engager, en toute connaissance de cause, à offrir à son animal des conditions de vie garantissant son bien-être et ce, tout au long de sa vie, et ainsi limiter les abandons.

Le certificat d'engagement et de connaissance est un outil de sensibilisation du futur acquéreur qui se présente comme un document d'information, suffisamment complet pour induire une réflexion avant acquisition.

Les délivreurs sont par exemple les vétérinaires, les auxiliaires spécialisés vétérinaires, les éleveurs, certains personnels de refuge, de pension, d'animalerie.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Le certificat d'engagement et de connaissance est un document qui atteste que le récipiendaire connaît les besoins de l'animal qu'il possède et s'engage à les respecter.

Le format du certificat est libre, mais il doit comporter certaines informations obligatoires, telles que

- l'identité du récipiendaire et du délivreur,
- la date de délivrance du certificat
- et une mention manuscrite dans laquelle le récipiendaire s'engage à respecter les besoins de l'animal.
- Le certificat doit également comporter des informations techniques sur la bien-être, le bien-être et les caractéristiques comportementales

de l'espèce considérée, ainsi que des conseils pratiques pour respecter les besoins de l'animal.

- Il peut également inclure des QR codes renvoyant à des ressources complémentaires.
- Faire état de faits inexacts ou utiliser un certificat falsifié peut être sanctionné par la loi.

### **Pourquoi tant de précautions ?**

Ces mesures sont les conséquences d'une argumentation bien établie vis-à-vis de nos clients.

Acquérir un AC est un engagement de long terme qui doit être réfléchi. Il faut tenir compte de son mode de vie, de son budget, de son organisation et de la personnalité de l'AC. Il est important de satisfaire ses besoins pour son bien-être à tous les stades de sa vie, en particulier sa socialisation et sa familiarisation avec les humains et les autres animaux. Il est également important de se poser plusieurs questions avant de décider de prendre un AC, comme les raisons pour lesquelles on le souhaite, la compatibilité avec les autres animaux de la maison, les moyens financiers pour subvenir à ses besoins, l'espace disponible pour l'accueillir, la compatibilité avec le mode de vie, la sécurité du logement et l'acceptation de l'AC par tous les membres de la famille.

Les besoins spécifiques de l'AC dépendent de sa race et de son individu. Les besoins physiologiques comprennent une alimentation équilibrée, adaptée à son stade de vie et à son état de santé, ainsi que de beau propre et fraîche en permanence. Les besoins de sommeil et de repos sont variables selon l'AC, et il a besoin d'un endroit calme et protégé pour dormir.

Les besoins comportementaux comprennent un hébergement adapté à sa race et à ses activités, une socialisation et une familiarisation adéquates, une stimulation mentale et physique, et une identification (tatouage ou puce électronique).

Il est important de prendre soin de l'AC pour maintenir sa santé. Cela inclut des visites annuelles chez le vétérinaire pour des vaccinations et une prévention contre les parasites, ainsi que des soins courants tels que le nettoyage des oreilles, le brossage des poils et la coupe des griffes. Il est important de surveiller l'état général et le comportement de l'AC et de consulter un vétérinaire en cas de signes d'alerte tels qu'un abattement, une baisse de l'appétit, une augmentation de la consommation d'eau ou une malpropreté. La vaccination contre

la rage est obligatoire pour certains AC, et la stérilisation peut être recommandée pour éviter une portée non désirée et certains comportements indésirables. Enfin, les soins pour les AC âgés et la fin de vie peuvent être coûteux en raison de la dégradation de l'état de santé.

La réglementation concernant les chiens en France prévoit l'obligation d'identification de l'animal avant l'âge de 4 mois et avant toute cession gratuite ou onéreuse. L'identification peut être par puce électronique ou tatouage et doit être enregistrée dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques.

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, y compris les chiens, et le fait de ne pas répondre aux besoins de l'animal est considéré comme de la maltraitance. Certains types raciaux de chiens, dits de 1ère et 2ème catégorie, sont soumis à une réglementation spécifique en France, notamment en ce qui concerne l'obligation de stérilisation et de mise en laisse et muselière en public. Les chiens de 1ère catégorie doivent être assurés.

### **Côté belge, permis de détention d'un animal.**

L'objectif est double :

1. Éviter que des personnes qui ont déjà maltraité un animal et ont été condamnées à ne plus en détenir, puissent recommencer avec d'autres animaux,
2. Éviter les achats impulsifs sans prendre la peine de réfléchir aux contraintes que la détention de tel ou tel animal va entraîner. Ces achats dictés par l'émotion du moment conduisent trop souvent à des abandons, notamment au moment des vacances, ou à des négligences.

Les démarches pour obtenir le document à la commune permettront d'assurer un minimum de réflexion et d'éviter de telles situations.

### **Qui a droit à un permis de détention ?**

Le Code wallon du bien-être animal prévoit que «toute personne majeure détient de plein droit et de manière immatérielle le permis, pour autant qu'il n'ait pas été retiré, de manière permanente ou temporaire», par une décision judiciaire ou administrative.

De base, tout le monde est donc doté du permis. Les personnes qui seraient déchues de ce permis – pour des faits de maltraitance animale – en sont informées par courrier.

A noter qu'il est interdit de commercialiser ou de donner des animaux à une personne mineure d'âge.

L'extrait de fichier central est obligatoire pour l'achat par un particulier. Cet extrait peut être obtenu en se rendant au guichet de la commune ou en utilisant l'e-guichet s'il est disponible. Une redevance peut être demandée par la commune.

L'extrait du fichier central a une durée limitée. La validité, fixée par décret, est de 30 jours «calendrier».

On remarque donc que malgré tout le tapage médiatique engendré par ce permis de détention, la Wallonie reste encore assez « soft » dans ses exigences lors de l'acquisition d'un animal de compagnie.

*Pour l'UPV,  
Olivier Hoens, co-secrétaire*

---

## **La SAVAB écoresponsable**

*Cet automne, la SAVAB a répondu à un appel à projets du gouvernement wallon en vue de la formation et de la sensibilisation des professionnels à la protection de l'environnement.*

*Le projet de la SAVAB ciblait évidemment l'empreinte écologique des structures vétérinaires.*

*Nous avons reçu un beau cadeau par la hotte du Père Noël et de Madame Tellier.*

Madame De Meester,

Nous avons le plaisir de vous informer que votre projet « Vet&Cologie » est lauréat de l'appel à projets.

En effet, sur les 83 dossiers reçus, il figure parmi les 22 premiers classés en regard des critères d'évaluation et ce, dans les limites des crédits budgétaires disponibles.

Vu que les crédits disponibles n'étaient pas suffisants pour satisfaire tous les projets, le jury a souhaité adapter le montant de la subvention ... afin de soutenir le volet formation de votre projet.

Le volet du projet qui concerne les audits environnementaux est à développer en dehors de cet appel à projets, nous vous invitons à prendre contact avec l'UCM (Cellule Environnement) en ce sens.

La notification officielle de votre subvention vous sera envoyée dans le courant de ce mois de décembre lorsque l'arrêté ministériel de subvention aura été signé. Une première tranche d'environ 40 % du montant de cette subvention sera également payée en cette fin d'année.

Dès le mois de janvier 2023, nous aurons l'occasion de nous rencontrer lors d'une réunion de lancement de votre projet. Votre correspondante au sein de la Cellule de Sensibilisation à l'environnement prendra contact avec vous pour organiser ce moment.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement,

*La Cellule de Sensibilisation à l'Environnement  
du SPWARNE*



Leader de l'assurance santé animale

# L'assurance qui rembourse la prévention dans toutes ses formules<sup>(1)</sup> !



(1) Forfait prévention inclus dans toutes les formules : jusqu'à 80€/an remboursés pour les soins de prévention (vaccins, antiparasitaires, vermifuges, identification...).

**Envie d'en savoir plus sur Santévet ? Contactez-nous !**

📞 02 613 16 48

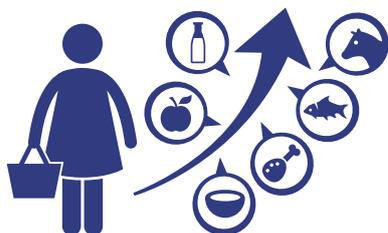
✉ [veterinaire@santevet.be](mailto:veterinaire@santevet.be)

VetAssur, société à responsabilité limitée au capital de 15.000 euros - Siège social : 35 Rue de Marseille - CS 50623 - 69366 LYON Cedex 07 FRANCE - Immatriculée au RCS de Lyon sous le N°B 449 826 742 - Inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 003 163 [www.oriass.fr](http://www.oriass.fr) - Intermédiaire d'assurances inscrit dans le registre d'un Etat membre de l'Espace économique européen, autre que la Belgique, autorisé à exercer son activité par voie de succursale en Belgique ou en libre prestation de services en Belgique • Produits d'assurances soumis au droit belge et couverts par AXA Belgium. AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) - Siège social : 1, Place du Trône 1000 Bruxelles (Belgique) • Internet : [www.axa.be](http://www.axa.be) • Tél. : (02) 678 61 11 • Fax : (02) 678 93 40 • N° BCE : TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles

# Indexez vos honoraires dès maintenant si ce n'est déjà fait !

## Inflation record de 10,47% !

En décembre dernier, nous vous expliquions l'intérêt d'une indexation. Ne pas adapter vos honoraires en début d'année serait une belle erreur ! Ça signifierait diminuer à long terme votre pouvoir d'achat, votre capacité d'investissement, votre qualité de service rendu, ... Et plus grave peut-être, le patrimoine à transmettre !



Chacun est confronté au coût de la vie et au changement inévitable des prix. Chaque mois, un nouvel indice, appelé indice santé, est calculé et c'est ce qu'il est commun d'utiliser pour comparer l'évolution du coût de la vie.

C'est cet indice qui va nous permettre d'adapter nos prestations à l'inflation, et ce de manière correcte. Il faut reconnaître que cette année, l'inflation atteint un taux élevé qui n'avait jamais plus été égalé depuis les années 80.

Libre à tout un chacun de suivre le coût de la vie ou non ; mais l'UPV recommande vivement à chacun de ses consoeurs et confrères d'indexer chacune de ses prestations. Et ce dès maintenant !



### Honoraire indexé

$$\frac{\text{Honoraire de départ} \times \text{nouvel indice}}{\text{indice de départ}}$$

La TVA n'est pas indexée au sens strict, elle augmente mécaniquement du fait de la liaison à nos honoraires.

### Indices pour une indexation en 2023 :

Les indices à prendre en considération pour cette nouvelle année sont ceux de 2021 et de 2022 :

- décembre 2021 : 115.60
- décembre 2022 : 127.71

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez donc indexer toutes vos prestations **de 10%** par rapport à 2022.

Vous pouvez vérifier tout cela sur le site [www.plan.be](http://www.plan.be).

Gardez à l'esprit qu'une indexation se base sur l'acte en lui-même et que parfois le coût des fournitures explose !!!

Dr Antita Adriaens  
FAGG-AFMPS

Nivelles, le 19 décembre 2022



Section I - CPR

Chère Consœur,

Chère Antita,

Objet : courrier Sanitel-Med

Je me permets, au nom de l'UPV, de réagir à votre recommandation citée dans votre dernière lettre Sanitel-Med du 5 décembre dernier avec le Baromètre 2.0, à savoir que les vétérinaires débutent à partir du 01/01/2023 l'enregistrement des données d'usage d'antibiotiques pour tous les bovins et les volailles des espèces poule et dindon dans la base de données Sanitel-med.

En ce qui concerne la Wallonie, plusieurs vétérinaires travaillent déjà avec la base de données « BIGAME » gérée par l'ARSIA en vue de cet enregistrement des AB, notamment afin de se conformer au cahier de charges QFL.

BIGAME se chargera du transfert des données vers Sanitel-med dès que la législation le rendra obligatoire.

Je pense que la majorité des vétérinaires en Wallonie choisiront cette même procédure par l'intermédiaire de BIGAME.

J'espère qu'au niveau de l'AFMPS, vous n'avez pas imaginé que nous, vétérinaires de terrain, encoderons manuellement ces données dans les écrans de Sanitel-med. Pour nous, la seule possibilité de gérer cette charge administrative supplémentaire et non rémunérée, est de travailler avec des logiciels pouvant faire l'envoi par fichiers XML (que ce soit via BIGAME, ou directement vers Sanitel-med).

D'après ce que j'en sais, le cahier de charges (disponible sur le site de l'AFMPS) d'importation de données via fichiers XML date du 02/05/2016. Toute une série de modifications a été décidée de votre côté, notamment la scission de l'ensemble des catégories bovines en bétail laitier ou viandeux.

Cela nécessite une adaptation des envois par fichier XML. Ni l'ARSIA, ni les développeurs de logiciels n'étaient au courant de ces modifications, en tout cas l'ARSIA n'a pas été informée d'une manière officielle avant le 06/12/2022. Un mail du 24/03/2022 adressé à vos services avait comme objectif de solliciter notamment de l'information officielle concernant cette problématique mais est resté sans réponse de votre côté.

J'espère également que vous vous rendez bien compte que chaque modification dans Sanitel-med nécessitera des adaptations en amont (que ce soit BIGAME, AB-Register ou les X concepteurs de logiciels vétérinaires) et que tout cela prend un certain temps.

Je vous prie d'accepter mes salutations distinguées,

*Dr Frank Cremer,  
Membre du CA de l'UPV*

## Vos Avantages CBC

Être membre de l'UPV, c'est aussi bénéficier de réductions et autres avantages auprès de nos partenaires. Découvrez ce mois-ci les avantages offerts par notre partenaire CBC.

Retrouvez tous les Avantages-Membres sur [www.upv.be/avantages-membres](http://www.upv.be/avantages-membres)



Décider d'avancer.

### Partie privée

- Un compte Plus CBC gratuit
- Une carte de crédit Mastercard Globe CBC gratuite

### Partie professionnelle

- Un compte professionnel Business One payant
- Une carte de crédit Mastercard Business CBC gratuite

## Offre "Terminaux de paiement"

Offre dédiée aux Professions Libérales Médicales.

### Terminal CBC au choix

	Yomani*	Yoximo**	Xengo***
Prix du marché	995€	995€	99€
Prix d'achat CBC	599€	599€	99€
Prix réservé aux VT	499€	499€	0€

\*terminal fixe - Wifi \*\* Terminal portable - 4G \*\*\* Terminal mobile - Bluetooth



## Offre Starttogether

Offre conjointe CBC et UCM pour les Néo-indépendants



### À la CBC

- Gratuité du compte Business One CBC la première année incluant : un compte à vue professionnel, une carte de débit et un accès aux apps CBC
- Une carte de crédit Mastercard Business CBC
- Réduction pour un terminal de paiement

### À l'UCM

- Une heure d'accompagnement individuel gratuite avec un expert en création d'entreprise (valeur de 85 euros)
- Activation TVA ou Service Sabam (valeur de 60 euros)

## Contact personnel - Membre UPV

**Laurent Garray**

Chargé de Relations Professions Libérales Médicales

GSM : 0470 90 22 03

Email : [laurent.garray@cbc.be](mailto:laurent.garray@cbc.be)



# l'Ordre des Médecins vétérinaires

## Lancement d'un groupe de Travail OMV au sein de l'UPV

### Le constat de départ.

Ces dernières années, de nombreux praticiens ont déploré des dysfonctionnements systémiques du Conseil Régional Francophone de l'ordre des Médecins Vétérinaires (CRFOMV) auprès de l'Union Professionnelle Vétérinaire. Les griefs étaient divers et variés, plus ou moins justifiés, et de pertinence variable, mais force est de constater que certains étaient très récurrents.

Interpellée par le nombre important de reproches de la part des consœurs et confrères à ce propos, la SAVAB a abordé ce sujet et un tour de table rapide a suffi pour confirmer que certains griefs étaient partagés par de nombreux membres présents. Les retours les plus récurrents et les plus documentés pourraient se résumer de façon non exhaustive par : procédures archaïques, délais d'examen des contrats, des statuts,... d'associations excessifs et incompatibles avec la réalité de terrain des vétérinaires, opacité du fonctionnement, communication chaotique,...

### Une première étape

C'est dans ce cadre donc que l'UPV a sollicité et obtenu une rencontre avec le conseil régional francophone. L'occasion était parfaite pour y ajouter quelques points supplémentaires à l'ordre du jour.

L'objectif de la réunion était donc triple :

- 1) Discuter avec les membres du Conseil des différents griefs qui leur étaient adressés.
- 2) Suggérer de futures discussions bilatérales sur divers sujets portant sur l'avenir de la profession (voir ci-dessous)
- 3) Inviter le conseil régional à collaborer sur différents projets portés par l'UPV.

### Une réunion animée

Si la réunion s'est déroulée de façon très cordiale, elle s'est révélée parfois compliquée, tant certains points de divergences étaient importants. En effet, que ce soit sur la notion de délai « acceptable » des différentes validations préalables (contrats, statuts,..), qui sont, rappelons-le, obligatoires pour tout contrat entre

2 vétérinaires, ou celle de fonctionnement efficace et décent des procédures d'instructions, les visions étaient sensiblement différentes de part et d'autre de la table. Quant à l'opacité du fonctionnement du CRFOMV, il s'est également confirmé.

La discussion s'est encore compliquée lorsqu'ensuite la délégation de l'UPV a proposé une concertation sur divers sujets pour lesquels elle considérait qu'en débattre avec l'ensemble de la profession pourrait être bénéfique en vue d'élaborer des lignes directrices pour l'avenir

- statut futur des ASV,
- avenir des rôles de gardes,
- place des corporates dans le paysage vétérinaire,...

En effet, l'UPV essaie d'ouvrir un canal de discussion avec le CRFOMV depuis de longs mois, avec en retour une fin de non-recevoir. En outre, elle a appris lors de cette réunion que de toute façon aucune discussion n'était nécessaire car toutes les décisions avaient déjà été prise par le Conseil Supérieur de l'Ordre et allaient d'ailleurs être annoncées très bientôt sans aucun dialogue avec la profession du côté francophone. Comprenez : les praticiens n'ont pas leur mot à dire sur l'avenir de leur profession.

### Mais aussi du positif

*Toutefois, les nouveaux membres du CRFOMV se sont montrés infiniment plus ouverts que leurs prédécesseurs. D'autres contacts ont eu lieu depuis cette réunion, qui nous font entrevoir des évolutions décisives dans un esprit de dialogue renouvelé.*

Le tableau n'est toutefois pas tout noir, loin de là. Et l'intérêt pour plus de concertations et plus de communications bilatérales dans le futur ont été émis de part et d'autre en vue de tenter d'améliorer le quotidien des praticiens. C'est ainsi que des binômes CRFOMV-UPV ont été mis en place sur des sujets précis avec

pour objectifs de créer un relais de communication vers les Consœurs et Confrères et de se pencher sur les dysfonctionnements.

Des intentions de collaborations ont également été émises sur des projets tels que la création d'un guichet unique qui permettrait aux jeunes vétérinaires d'avoir un interlocuteur centralisé pour toutes leurs démarches d'entrées dans la vie active, ou pour la mise en place d'un observatoire de la profession.

Bref, si le constat de la situation à la sortie de la mandature précédente est difficilement acceptable, la motivation de la nouvelle équipe est, quant à elle, clairement perceptible.

## Et maintenant ?

Et maintenant, on avance. La prochaine réunion avec le Conseil régional a d'ores et déjà été fixée et une invitation aux membres francophones du conseil supérieur a été envoyée en vue de se rencontrer également.

L'UPV a lancé son Groupe de Travail OMV qui a de suite recueilli un grand succès participatif. Des membres du CRFOMV ont annoncé leur participation à ce groupe et nous espérons encore d'autres coopérations.

L'objectif de ce GT est très simple : améliorer le quotidien des praticiens dans toute une série de domaines régis par le code de déontologie... chaque petit pas serait déjà une victoire. 3 mois pour pouvoir signer un contrat avec un confrère, 4 mois pour pouvoir obtenir un numéro de TVA en société, être considéré tel un criminel à chaque plainte farfelue d'un propriétaire, ne pas être concerté dans les prises de décisions qui impacteront notre quotidien de demain,... sont entre autres, des choses inacceptables que nous souhaitons améliorer.

## En conclusion

Il faut être de très mauvaise foi pour ne pas se rendre compte que le fonctionnement actuel du CRFOMV basé sur le code de déontologie et sur des lois régulant une médecine vétérinaire d'une époque révolue n'est plus du tout en adéquation avec les besoins actuels de la profession. Et comme toujours, ce sont les praticiens qui en souffrent. Si l'on ne peut pas encore parler de colère qui gronde, un fort agacement de la part des praticiens est plus que perceptible. L'UPV ne jouerait pas son rôle si elle n'essayait pas d'engager les moyens destinés à améliorer le quotidien de ses membres.

Elle a donc décidé de mettre en place ce groupe de travail afin de tenter de régler les problèmes actuels, et d'anticiper ceux qui se créeront demain. Les dernières réunions ont montré que le nouveau CRFOMV est à l'écoute et ouvert à participer à la discussion. Il ne reste plus qu'à foncer. Recenser les problèmes, rencontrer les acteurs, comparer nos procédures à celles des ordres des autres professions, utiliser les recours juridiques nécessaires, activer nos contacts ministériels, l'UPV a en tout cas fait de ce dossier une priorité.

Chaque vétérinaire ayant un avis sur le sujet, quel qu'il soit, est invité à rejoindre le groupe de travail. Un mail à l'adresse suivante [GTOMV@upv.be](mailto:GTOMV@upv.be) et vous pouvez rejoindre la discussion. La première réunion a eu lieu le 26/01, vous êtes tous invités pour continuer avec nous la réflexion... .

On vous attend.

*Pour l'UPV*

*Schoonheere Nicolas*



**Le 13 avril à 20h dans nos locaux à Nivelles, des membres du GT OMV présenteront à la profession les conclusions de leurs premières rencontres avec le CRFOMV.**

**Nous resterons toute la soirée à l'écoute des praticiens dont nous solliciterons les réactions dans un esprit constructif et confraternel.**

## GT GRAPA : dédié à la gestion raisonnée des parasitocides vétérinaires

*Ce nouveau groupe de travail est à la recherche de personnes désireuses de creuser le sujet au niveau des équidés et des petits animaux.*

Fin de l'année dernière, nous vous parlions de la naissance d'un nouveau groupe de travail interprofessionnel dédié à la gestion raisonnée et durable des antiparasitaires.

Ce nouveau GT a permis de réunir quelques personnes issues d'horizons différents : UPV, AFSCA, Arsia, Buiatrie Belge, FWA et Natagriwal.

Aujourd'hui, l'objectif de ce groupe est de profiter de la foire de Libramont qui se déroulera cette été pour communiquer vis-à-vis des politiques et du grand public, et sensibiliser chacun d'eux aux problèmes que représente un usage intempestif et non raisonné d'antiparasitaires.

Au fil des discussions, les différentes personnes composant ce groupe de travail se sont vite rendu compte de l'étendue du sujet !

Des études récentes ont démontré que les rivières sont chargées de pesticides, d'anti-tiques et d'anti-puces utilisés généralement chez les chiens et les chats. Il apparait dès lors opportun de s'intéresser à la thématique des parasitocides vétérinaires en différenciant les espèces : les bovins, les équidés et les petits animaux.



*Nous sommes tous vétérinaires, mais nous avons besoin de formations pointues en la matière ! Arrêtons-nous et formons-nous avant de communiquer.*



Pour pouvoir communiquer judicieusement vis-à-vis des politiques et du grand public, le groupe de travail doit parfaitement maîtriser le sujet, jongler avec les différentes notions, et ce de manière précise.

"Nous sommes en train de réunir différents conférenciers qui vont former le groupe en interne." confie le Dr Jean-Philippe Demonty, président de ce GT, praticien et membre de la Buiatrie Belge.

Une réunion est prévue en février avec une personne de l'AFPMS, le Dr Arianne Meerschaert de Natagriwal, et le Dr François Claine de l'Arsia ; l'objectif étant de parler de leur expérience concernant les coprologies des suivis parasitaires et de partager les résultats des enquêtes menées auprès des agriculteurs.

En parallèle, ce GT lance un appel ! Le groupe compte suffisamment de personnes compétentes en bovins mais il manque des personnes qui ont envie de creuser le sujet au niveau des équidés et des petits animaux.

***Vous êtes spécialisé en équins ou petits animaux et vous avez envie de rejoindre ce GT ?***

***Contactez-nous et ensemble améliorons la gestion parasitaire et évitons les traitements sans analyse !***



### Contact

Dr Jean-Philippe Demonty  
0475 45 81 89  
[demonty.vet@skynet.be](mailto:demonty.vet@skynet.be)



## Notre enquête au coeur de nos démarches

### Des résultats interpellants

Comme vous le savez, l'Union Professionnelle Vétérinaire a mené dans le cadre de son projet Horizon 2030, une grande enquête sur la vision du métier de vétérinaire au sein même de la profession.

### « VÉTÉRINAIRE : plus beau métier du monde ? Utopie ou réalité ? »

Cette enquête nous a permis d'établir un état des lieux et d'apporter certaines réponses à la profession pour construire ensemble notre avenir et faciliter le passage de flambeau entre des générations certes différentes mais complémentaires et toujours animées par la même passion.

Les résultats de cette enquête sont largement analysés et discutés lors des réunions Horizon 2030 internes à l'UPV. De nombreuses pistes d'amélioration pour le bien-être des vétérinaires et des plans d'actions en émergent.

En prolongement de cette réflexion, l'UPV a eu le plaisir d'inviter les membres des cercles, des Universités francophones ainsi que de l'Ordre des médecins vétérinaires de Belgique.



C'est ainsi que le 15 décembre dernier, nous nous sommes réunis au Business Village Ecolys afin de présenter les résultats et d'échanger avec eux sur les sujets de cette enquête qui touche au passé, au présent, et au futur de notre profession.

Les questionnements et les sujets phares qui en ressortent nous amènent à aller de l'avant et à partager vers les membres de l'Ordre, des cercles, des facultés....

” Les jeunes vétérinaires nous interpellent. Dans notre enquête, ils se révèlent être les plus fragilisés. Il est urgent de les soutenir et ce dès leur entrée à l'Université !

**Un grand forum d'échange sera programmé en juin 2023** mais cette première rencontre avec eux nous a déjà permis d'émettre quelques réflexions et d'utiliser les (syn)énergies pour participer, transmettre, construire, .... et faire grandir notre profession.

## Rencontre avec les cercles, les facultés et l'Ordre des médecins vétérinaires de Belgique

### Présentation, débat, réflexion... Une après-midi riche et constructive

Lors de cette rencontre en décembre dernier, nous avons présenté l'ensemble des résultats de notre enquête, et de petits groupes de travail se sont ensuite formés pour débattre plus particulièrement de la problématique et du questionnement relatif au mal-être des jeunes vétérinaires.

De ces résultats interpellants, chacun a pu donner son ressenti, émettre une série d'hypothèses et de solutions, et partager avec l'audience.

Cette rencontre nous a permis de dialoguer avec l'Ordre, les facultés et les cercles de manière concrète et en ayant matière à discussion. La réaction des facultés est forte : elles veulent s'adapter au métier. Et tous ont une envie claire de faire bouger les choses !



### Les grandes attentes de cette rencontre

L'UPV souhaitait profiter de ces échanges pour faire part de quelques demandes concrètes :

1. **inclure davantage la vie professionnelle dans le cursus** en prévoyant des interventions régulières de l'UPV, en offrant plus tôt la possibilité aux étudiants d'effectuer des stages, et en incluant de la pratique plus tôt dans le cursus ;
2. **programmer plus tôt et davantage de cours de gestion, de ressources humaines et de psychologie.** Ce type de cours est demandé, utile et fait malheureusement défaut à l'heure actuelle ;
3. **communiquer vers le grand public pour casser l'image du vétérinaire** véhiculée par les émissions de télé-réalité et essayer de faire comprendre que le vétérinaire n'est pas corvéable à merci.



*On ne s'attendait pas à un tel niveau de participation et de volonté de changer, de s'adapter aux demandes des jeunes !*

Les échanges de points de vues, les discussions et les partages d'expériences ont été nombreux et très enrichissants.





*L'UPV devrait être invitée officiellement aux portes ouvertes des différentes Facultés de médecine vétérinaire.*

Cette rencontre a donné naissance aux prémices de solutions permettant de répondre aux attentes des jeunes vétérinaires ainsi qu'aux attentes de toute la profession.

Les jeunes vétérinaires devraient dorénavant être mis beaucoup plus tôt en relation avec la vraie vie. "Ça va au-delà des jeunes, c'est la rencontre des besoins pratiques de la profession" dicit Dr Bernard Gauthier.

### *Les prochaines étapes*

Les facultés nous ont affirmé avoir l'intention d'inviter l'UPV à une occasion ou une autre, notamment lors des portes ouvertes.

Reste maintenant à définir les termes de notre association avec le CRFOMV, concernant la résolution des problèmes de la profession.

D'ici là, l'UPV se réunira à nouveau très prochainement lors d'une nouvelle réunion Horizon 2030 pour discuter des retombées de cette rencontre.



# Rétrospective 2022

L'année 2022 se termine et laisse place à 2023 ! Offrons-nous le temps de faire le point sur cette année qui s'écoule...

2022 a été une année riche en événements, en formations, en discussions avec le pouvoir politique, et en réunions internes (Bureaux hebdomadaires, CA mensuels, AG, GT 2030, GT Veterinaria, Libramont, sections ...) et externes (AFSCA, VeDa-UPV, CWBEA, UCM, AMCRA, GT Experts, MARSH, ...). **Rencontres, partage, lobbying, plaisir et passion**, sont les mots qui caractérisent parfaitement cette année.

La richesse et la qualité des interventions de l'UPV sont dues à l'équipe interne, au CA, au bureau et l'AG mais aussi et surtout à l'ensemble des membres. **MERCI pour votre soutien et votre investissement quel qu'il soit !** Nous avons besoin de chacun d'entre vous pour faire avancer la profession.



## 1er trimestre

- Annonce du **protocole d'accord dans le secteur de la viande** au Cabinet Clarinval : augmentation de 10% des honoraires des CDM hors indexation
- Mise en vigueur de l'**Animal Health Law** de l'UE, rôle des vétérinaires renforcé grâce au lobbying de la FVE
- **Avertissement aux praticiens** en animaux de compagnie : ne pas faire de stocks de documents (ordonnances, DAFS,...)
- Guerre en Ukraine : l'UPV participe à un **mouvement des vétérinaires UE initié par la FVE** (accueil des chiens et chats, vaccinations en urgence, soins aux animaux de compagnie ukrainiens,...)
- Présence au **salon Vétérinexpo** et sondage pour les thématiques du Forum de la profession



## 2ème trimestre

- **Rencontres avec les étudiants** de bac à Bruxelles et à Louvain-la Neuve
- **Traçage des permis de détention** d'un animal publié au parlement de Wallonie, information aux vétérinaires
- **AG de l'EVERI, UEVP et FVE à Londres** interventions de l'UPV et de CRFOMV
- **Rencontre recruteurs / recrutés** organisée lors du dernier séminaire initiative de l'année académique
- **Journée d'information de l'AMCRA**



## 4ème trimestre

- **Création du Groupe de Travail GRAPA** dédié à la gestion raisonnée des antiparasitaires
- **Organisation du "Concours spécial Journée des animaux" et du "Concours de l'Avent"** pour sensibiliser le grand public au bien-être animal et au métier de vétérinaire
- **Rencontres autour de la planification financière** avec notre partenaire Pareto
- **Présentation des résultats de notre enquête** "Vétérinaire, le plus beau métier du monde ? Utopie ou réalité ?" aux cercles, aux universités et à l'ordre
- **Sollicitation des communes** pour prévoir dans leur budget 2023 un soutien aux animaux des personnes fragilisées ou précarisées.



## 3ème trimestre

- **Cocktail débat à Libramont** : 3 ministres répondent à nos desideratas (projet pilote BEA, financement de la formation continue, outil de monitoring)
- **Foire de Libramont : interpellation du grand public** sur le métier de vétérinaire et grand jeu concours "Mon humain, mon véto et moi"
- **JPV** : 2 journées de formations qualifiantes, et une soirée festive
- **Lancement de Vet&cology**
- **Lobbying intense et fructueux de la FVE** et des délégations nationales pour sauver les antibiotiques vétérinaires
- **Journée des partenaires** conviviale et productive
- Lancement des **nouveaux carnets de santé chien, chat et NACs**



## Construisons notre avenir !

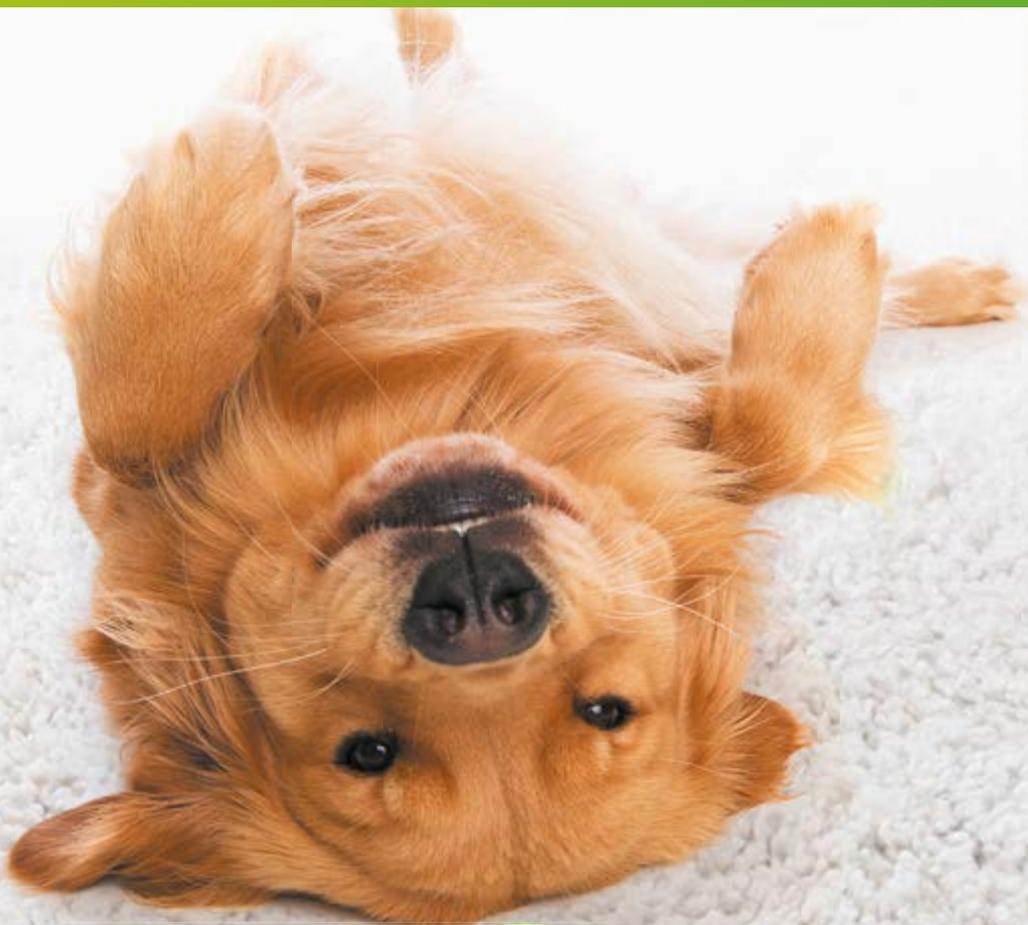
**Affiliez-vous** pour 2023 et apportez votre pierre à l'édifice. Ensemble, nous sommes plus forts, ensemble nous ferons évoluer la profession vétérinaire et nous veillerons au bien-être de notre beau métier.



**SCAN ME**

# BIOMETHIN+

## LES POILS VOUS FONT TOURNER LA TÊTE?



**100%** INGRÉDIENTS  
NATURELS



**Idéal pendant la mue  
Pour un pelage souple et brillant**

**Aliment complémentaire pour chiens et chats. Mode d'emploi :** mélangez la poudre dans l'alimentation: ½ cuillère à café (= 1,5 g) par 10 kg de poids vif, une fois par jour. Durant 1 mois minimum. La cure peut être prolongée si nécessaire. **Composition :** dextrose, lactose, chlorure de sodium et phosphate bicalcique. **Constituants analytiques:** protéine brute 1,2 %, cendres brutes 3,6 %, matières grasses brutes 0,1 %, cellulose brute 0,7 %. **Additifs :** Acides aminés : DL-méthionine techniquement pure (3c301) 10.000 mg/kg. **Vitamines & provitamines :** biotine pure (3a880) 400 mg/kg. **Energie :** 24,3 kJ/1,5 g.

Prodivet pharmaceuticals s.a./n.v. | [info@prodivet.com](mailto:info@prodivet.com) | [www.prodivet.com](http://www.prodivet.com) |   
Hagbenden 39c · 4731 Eynatten · Belgium | Tel: +32 (0)87 85 20 25

  
**Prodivet**  
pharmaceuticals



à Monsieur David Clarinval  
Ministre des Classes moyennes,  
des Indépendants, des PME, de l'Agriculture,  
des Réformes institutionnelles & du Renouveau démocratique.

Nivelles, le 02 décembre 2022

Monsieur le Ministre,

Concerne : Arrêté royal « expertise » et micro-missions

Nos mouvements professionnels, VeDa, UPV et Conseil Supérieur de l'Ordre, ont été longuement consultés par les instances de l'AFSCA lors de séances de négociations avec les opérateurs intéressés,

Malgré les efforts des médiateurs, nous devons constater que la filière concernée ne parvient pas à intégrer dans ses concepts économiques les contraintes inhérentes à notre activité professionnelle, reportant sur l'AFSCA la nécessité de rationaliser son administration pour dégager les moyens nécessaires à compléter le panel de ressources humaines sur le terrain.

D'autre part, nos simulations qualifiées de « futuristes » s'avèrent réalistes dans les faits, des Chargés de Mission se voyant confier l'expertise sur la chaîne bovine pendant 12h50 avec des pauses dérisoires. Des exemples précis peuvent vous en être présentés.

Ce régime de travail est inacceptable dans un état respectueux des droits des travailleurs.

Un cahier de revendications vous est parvenu récemment de la part du secteur.

A notre tour, nous voudrions émettre nos desideratas purement inspirés par notre expérience de terrain.

Il est illusoire d'espérer attirer de jeunes vétérinaires dans un régime de travail inhumain.

D'autre part, est-il raisonnable d'espérer de notre part une attention constante à tous les aspects organoleptiques et pathologiques des carcasses qui défilent dans des conditions de travail aussi invraisemblables ?

Pourtant, la santé publique en est tributaire, de même que nos exportations, vitales pour une agriculture excédentaire comme la nôtre. L'affaire VEVIBA devrait rester ancrée dans nos mémoires, comme les interruptions de travail récentes dans certains abattoirs par manque de CDM.

D'autant plus que, selon les vœux de certains partenaires, notre rôle ante mortem devrait se limiter au contrôle documentaire à l'entrée du cheptel au lieu de se poursuivre jusqu'à l'abattage et à la réfrigération de la carcasse, autre enjeu crucial pour la santé publique et le bien-être animal (qui ne devrait pas différer entre nos trois Régions).

Enfin, les micro-missions, telles qu'elles sont organisées, ne peuvent qu'être négligées, ce qui signifie l'abandon d'un marché de proximité largement plébiscité par nos concitoyens.

Après l'accord historique arraché avec effort il y a quelques mois et dont nous vous remercions chaleureusement, il est à présent crucial de vous voir intervenir à nouveau pour dégager les lignes d'une nouvelle politique de l'expertise des denrées alimentaires, qui sauverait un secteur apparemment inconscient des menaces qui pèsent sur son avenir.

Nous souhaiterions vous rencontrer pour tout entretien constructif et vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations dévouées,

Pour les VeDa,  
Dr Chris Landuyt

Pour l'UPV  
Dr Gaëtan Van Acker



# Vétérinaire en abattoir, un métier en pénurie...

## **Bien-être animal, sécurité sanitaire des aliments et expertise vétérinaire**

De l'ante-mortem au post-mortem, les rôles du vétérinaire officiel dans les abattoirs sont multiples et impliquent d'un bout à l'autre un maître-mot : responsabilité.

Vis-à-vis des animaux qui descendent du camion et qui terminent là leur vie et de la viande en laquelle ils sont transformés et qui entrera ou non dans la chaîne alimentaire. Le vétérinaire est le contrôleur d'Etat du respect des règles de protection animale et de toutes les conformités sanitaires qui concernent les denrées d'origine animale.

Si ce travail n'est généralement pas la carrière à laquelle on pense d'emblée lorsqu'on se lance dans les études de médecine vétérinaire ni même souvent plus tard, il arrive que l'on s'y engage et que pour différentes raisons, on y reste.

Y aller ou pas, il y a plusieurs explications rationnelles ou émotionnelles à cela : refus, contraintes horaires, financières, ... et peut-être manque d'informations quant au métier. A l'heure où le One Health ne fait que se renforcer et le travail des vétérinaires se diversifier, le lien entre les animaux, l'abattage et la Santé publique apparaissent peut-être sous d'autres angles.

Il suffit un instant de penser à l'importance de l'inspection des animaux et de leurs carcasses dans les pays en voie de développement où les élevages sont très peu encadrés et où le travail de surveillance de la Santé animale mais aussi humaine (importance des zoonoses mais aussi des pathologies hautement contagieuses) est essentiellement effectué lors des abattages. Les maladies et la qualité des denrées alimentaires d'origine animale sont intimement liées, les enjeux sont grands.



*Fleur Camerman,*

## **Travailler dans cette voie.**

Le parcours de notre confrère, le Dr. Vanacker, diplômé en '94, l'a conduit à mener plusieurs activités successives et puis de front dont la pratique mixte, l'insémination artificielle, la nutrition bovine, l'expertise civile et judiciaire, la formation agricole et celle de vétérinaire Chargé de Mission par l'AFSCA (qui recrute toujours et complète sa base de réserve).

A ce titre, il est payé à la prestation...et fait des kilomètres qui ne sont pas tous rémunérés.

Son planning est établi à l'avance pour une période de 2 à 3 mois, cependant sans horaire précis, car il ne s'agit pas d'un 8 h-16 h. Une contrainte qui peut rendre difficile d'y combiner une pratique comme la majorité des jeunes consœurs



### *vétérinaire et journaliste*

et confrères aiment le faire. Concrètement, le travail est varié et implique un rôle décisionnel, bien que les plus jeunes qui débutent soient bien épaulés.

Il faut contrôler les animaux vivants depuis leur acheminement, leur identification, leur état de santé qui permet ou non l'abattage, en écarter certains, s'assurer des bonnes pratiques de manipulation. Il contrôle ainsi l'autocontrôle de l'établissement. Le parcours se terminera par l'estampillage de la viande, assurant ainsi la traçabilité. Tout doit se faire dans le respect des règles : conditions d'abattage, d'hygiène générale des ateliers de découpe,

des prélèvements, des documents. La mise en consigne, en saisie, voire le retrait des denrées, lui revient, il a donc aussi une responsabilité vis-à-vis de l'éleveur à qui l'on peut soustraire une valeur économique.

## **Revaloriser la fonction du vétérinaire expert**

Une nécessité incontournable.

En Belgique comme dans nos pays frontaliers, le manque de candidats aux postes devient un véritable problème. Peu de jeunes s'engagent dans cette voie pour remplacer les vétérinaires qui partent à la retraite. Et quelques consœurs et confrères sont attirés par des rémunérations nettement supérieures dans certains pays limitrophes (Pays-Bas ou Luxembourg).

La question du financement de cette revalorisation est cette année sur la table mais qui va financer ?

L'AFSCA ? Son budget actuel ne le lui permettrait pas.

L'Etat ? Peut-il ou veut-il augmenter sa dotation à l'AFSCA dans la situation de crise actuelle ?

Les opérateurs ? Eux qui sont aussi dans la tourmente.

Sans encore parler des consommateurs qui sont en dernière ligne mais qui ne peuvent être écartés du sujet. Alors que leurs exigences s'aiguisent, que la demande en produits issus de circuits-court augmentent, que les attentes en matière de bien-être animal sont bien réelles de ce côté (y compris la demande de transparence sur l'abattage), que l'on planche sur l'abattage à la ferme, le déploiement de camions-abattoir ...

Il est indispensable aujourd'hui d'avoir une vision dans la durée quant à comment parvenir à articuler le travail de manière pratique et la rémunération des vétérinaires contrôleurs autour de l'abattage.

Car les exigences qui entourent les animaux vivants et celles qui concernent la qualité de la viande devront toujours répondre aux normes mais dans le respect du vétérinaire et de ses études qu'il est en droit de valoriser.

**Dr Fleur Camerman, DMV**

à Monsieur David Clarinval  
Ministre des Classes moyennes,  
des Indépendants, des PME, de l'Agriculture,  
des Réformes institutionnelles & du Renouveau démocratique.

Nivelles, le 10 janvier 2023

Monsieur le Ministre,

Concerne : identification équine

Nous avons reçu récemment un avis du SPF Santé Publique relatif à de nouvelles dispositions en matière d'identification équine.

Nous avons participé constructivement aux réunions préparatoires à la publication des Arrêtés royaux concernés et n'avons émis aucun grief contre la tenue de remises à niveau volontaires pour les praticiens identificateurs. La conclusion de ces débats était : « aucun changement pour les vétérinaires identificateurs ».

Pour cette raison, nous avons été profondément heurtés par la teneur de ce dernier avis et surtout par des ajouts et dysfonctionnements apparus ultérieurement à nos accords :

- Nous apprenons que les formations stipulées dans l'arrêté royal du 7 novembre 2022 sont désormais obligatoires du fait de l'ajout subreptice d'un alinéa 2 à l'Art 19, sans concertation. Il n'a jamais été question de ces contraintes lors de nos débats préparatoires. Nous vous ferons d'ailleurs remarquer que dans d'autres professions (médicales,...), ces contraintes sont assorties de contreparties financières substantielles, alors que la première formation qui sera prochainement imposée aux identificateurs sera au contraire payante.
- En outre, nos Consœurs et Confrères belges désireux d'identifier des équidés se verraient imposer l'utilisation d'un nouveau matériel onéreux, de type tablette numérique. À notre connaissance, la nouvelle AHL n'impose pas ce type d'exigence. Nous avons demandé le maintien de la procédure actuelle (version papier) en parallèle de la version numérique pour les identificateurs qui le désiraient, sans avoir été entendus. La Confédération Belge du Cheval nous propose des avantages par achats groupés. Ces réductions sont d'un niveau dérisoire et nous préférons ne pas nous appesantir sur cet aspect de la question.
- Comme seuls les identificateurs déjà répertoriés par le SPF ont été contactés, eux seuls recevront les informations liées à l'usage du médicament chez les équidés, alors que tous les vétérinaires actifs dans le secteur équin sont concernés par la sécurité de la chaîne alimentaire relative à la viande de cheval. Cette procédure discriminatoire est inacceptable.

Nous ne pouvons qu'exprimer notre très vif désaccord avec cette procédure consistant à inclure des dispositions non discutées à des accords conclus en principe de toute bonne foi.

Sauf réaction salvatrice de votre part, nous ne pourrions que souligner auprès de la profession le manque de fair-play de certains partenaires et donner suite à toute forme de recours, boycott ou autre pression informelle que nos membres jugeraient utiles.

Nous avons déjà apprécié à plusieurs reprises votre sens du dialogue et de la recherche de solutions consensuelles dans des relations qui devaient être de type *win-win*. Il serait hautement profitable pour le bien-être animal et la santé publique que chaque *stakeholder* à cette concertation s'en pénétre autant que vous.

Nous vous remercions pour votre intérêt, Monsieur le Ministre, et vous prions d'accepter l'expression de notre très haute considération,

Dr Benard Gauthier, Président de l'UPV

Dr Olivier Bertrand, président de la Section Equine

Le CA de l'UPV a consulté longuement les membres de la Section Equine et notre conseil juridique. Ceux-ci nous ont communiqué l'argumentaire suivant

Malgré

- le coût de la procédure,
- la longueur de la procédure,
- son issue incertaine,
- les bons rapports que nous entretenons avec certains représentants du SPF et de la CBC,

Parce que

- nos interlocuteurs doivent comprendre qu'ils ne peuvent avancer rapidement sans nous,
- demain, les interlocuteurs changeront peut-être et les règles les autoriseraient à nous imposer leurs désirs,
- les vétérinaires ont globalement été salués pour leur excellent travail d'identificateurs et qu'il n'est donc pas justifié de nous contraindre,
- si nous étions écoutés, et parfois entendus, ils auraient une meilleure vision sur les risques encourus par la filière de viande chevaline,
- aujourd'hui chez les identificateurs, mais peut-être demain pour la rage, Cat-ID, ou les réunions de service,
- nous entendons que les vétérinaires n'ont pas envie de se voir imposer des procédures injustifiées,

Le CA de l'UPV a décidé ce 18 janvier d'introduire un recours en annulation au Conseil d'Etat.

Dès à présent, le dossier se trouve entre les mains de notre conseil juridique.





# Grippe Aviaire

## Le nombre de cas chez les oiseaux sauvages en forte augmentation

**Les structures vétérinaires sont invitées à se joindre à la surveillance de l'avifaune sauvage.**

D'après l'EFSA (European Food Safety Authority), en matière de grippe aviaire, nous connaissons « la plus grande épidémie saisonnière jamais vue en Europe ».

Au cours de la saison épidémique 2021 – 2022, le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène a touché les oiseaux sauvages, les oiseaux domestiques et les volailles de 36 pays d'Europe, avec le signalement d'environ 5300 détections de cas positifs.

Depuis un an, en Belgique, on observe une circulation continue du virus dans l'avifaune sauvage, principalement à proximité de la côte belge. La persistance du virus de la grippe aviaire hautement pathogène chez les oiseaux sauvages indique qu'il pourrait être devenu endémique dans les populations sauvages en Europe. Cygnes, oies, canards, mouettes... constituent le réservoir naturel principal des virus influenza aviaries.

Depuis la mi-septembre 2022, la circulation du virus de la grippe aviaire a fortement augmenté chez les oiseaux sauvages, avec pour conséquence une augmentation de la pression environnementale sur les exploitations avicoles, mais également un impact auprès de colonies d'oiseaux sauvages.

En 1 an, de novembre 2021 à novembre 2022, environ 200 cas de grippe aviaire hautement pathogène ont été découverts chez les oiseaux sauvages, avec une distribution dans plus de 90 endroits.

La Belgique a établi depuis plusieurs années un programme de contrôle et de surveillance active et passive, dans l'avifaune sauvage et dans les exploitations de volailles domestiques.

- La surveillance active de l'avifaune sauvage est opérée lors des activités de baguage par les ornithologues : échantillons cloacaux principalement, analysés par le laboratoire de référence Sciensano.
- La surveillance passive est réalisée par le ramassage d'oiseaux sauvages trouvés morts, en fonction des critères ci-dessous, remplis simultanément, et qui définissent une mortalité anormale :
  - Il s'agit du nombre minimum d'animaux morts appartenant aux espèces figurant dans la liste ci-dessous :
    - pour les oiseaux d'eau (canards, oies, cygnes, foulques macroules, grands cormorans et grèbes) et les rapaces : 1 animal
    - pour les mouettes : 10 animaux
    - pour les autres espèces : 5 animaux
  - Les oiseaux morts ont été trouvés au même endroit et au même moment.

Afin de signaler la découverte de plusieurs oiseaux morts en un même lieu, il est demandé de contacter le numéro de téléphone gratuit 1718 (en français)/1719 (en allemand) (SOS Environnement Nature) géré par le SPW.

Le service de permanence du cantonnement DNF (Département de la Nature et des Forêts) territorialement compétent en est averti, et s'occupe de l'envoi des carcasses au laboratoire de référence Sciensano.

## Les bonnes résolutions 2023 dans ma clinique

**Les premiers jours de Janvier sont souvent ceux des décisions pour des nouveaux départs et surtout pour des bonnes résolutions.**

Cependant, le plus souvent, si l'on est sincère concernant le choix de ses bonnes résolutions, le plus souvent, ces bonnes résolutions **ne durent que quelques semaines et sont vite abandonnées au profit de ses bonnes vieilles habitudes...**

Or pour réussir à appliquer ses bonnes résolutions, **il faut apprendre à ne pas vouloir tout changer du jour au lendemain** car cela a peu de chance de fonctionner.

La meilleure pratique est d'abandonner une ancienne habitude (ou d'associer cette nouvelle habitude à une habitude existante de votre routine), pour la remplacer par une autre, et tenir bon pendant 21 jours d'affilée, afin d'adopter un nouveau rythme. Attention, une nouvelle habitude à la fois !

Le principe est d'ancrer cette bonne résolution dans votre routine quotidienne et hebdomadaire sur du long terme.

On sait que la vie professionnelle du vétérinaire n'est pas de tout repos et il n'est pas toujours facile de chambouler son emploi du temps comme on le voudrait, mais si on veut qu'un changement opère il faudra commencer par le début et surtout apporter un petit changement à la fois.

Et si la première résolution de cette année était de se dire « je décide d'être heureux dans mon métier » ... et voilà un début. En partant de là, vous pouvez mettre en place d'autres petites actions pour améliorer votre quotidien :

- Prendre une vraie pause-déjeuner - en s'asseyant à table avec des collègues, en prenant une pause de min 30min (non, on ne fait pas sa compta en même temps !), manger dans le calme téléphone coupé
- Chasser de son agenda des activités chronophages, déléguer - on ne peut tout faire soi-même, malgré les super pouvoirs qui sommeillent en vous



- Réorganisez les horaires - on a tous besoin de changement de temps en temps
- Se faire aider quelques heures par semaine en engageant un nouveau collaborateur vétérinaire ou une aide administrative
- Méditer - non, la méditation n'est pas le truc à la mode pour se « couper du monde » des méchants et rester dans sa bulle durant des heures. Méditer, c'est se retirer quelques instants du brouhaha quotidien, c'est être dans le calme, focaliser son attention sur le présent, prendre du temps pour soi tout simplement
- Prendre ½ journée par trimestre pour réfléchir sur ses projets à long terme - Une mauvaise habitude c'est de rester dans la routine quotidienne, et ne pas se donner le temps de réfléchir sur des projets qui nous tiennent à cœur.

Pour améliorer vos chances de réussite de vos bonnes résolutions, voici quelques astuces :

- Commencez par planifier la résolution la plus facile à mettre en place
- Découpez les plus gros objectifs en plusieurs sous-catégories afin qu'elles soient plus simples à atteindre
- Faites une liste écrite avec vos bonnes résolutions, et affichez-la au-dessus de votre bureau - rajoutez des dates auxquelles vous voudriez les mettre en place, cela fera office de "contrat" vis-à-vis de vous-mêmes qui vous guidera tout au long de l'année. Choisissez les meilleurs moments pour mettre en place chacune de vos actions.
- Célébrez, accordez-vous des récompenses lorsque vous avez atteint votre objectif - offrez-vous un cadeau, un resto, etc... ça vous motivera à aller plus loin
- Accordez-vous une flexibilité quand vous avez une contrainte dans l'agenda, mais surtout reprenez la bonne (nouvelle) habitude dès que possible
- Assurez-vous que vos objectifs soient clairs, mesurables et surtout atteignables
- Et surtout ... soyez confiants, croyez en vous !

Quelle que soit votre résolution de cette année, n'attendez pas que les choses se passent, provoquez-les, osez changer vos habitudes, défiez-vous, initiez-vous à une nouvelle organisation pour améliorer votre quotidien, ne subissez pas votre vie, vivez-la pleinement et commencez AUJOURD'HUI !

Pour l'UPV  
**Morgan Beczek**

Responsable formations, marketing et partenariats

## Retour sur notre concours "Les féeries de mon véto !"

A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'UPV a décidé de vous gâter en organisant un concours photo sur Facebook.



Il était alors question de nous envoyer la plus belle photo de votre équipe en cette période de Noël. Ces photos ont ensuite été partagées sur la page Facebook Grand public de l'UPV et nos followers étaient invités à voter pour leur photo préférée.

Une occasion de plus pour faire passer quelques messages au grand public quant à la réalité de terrain tout en faisant parler de votre cabinet ou association.

Félicitation à Fabienne Marchand du cabinet vétérinaire Humanivet qui a remporté, grâce à ses 160 likes, **un bon d'une valeur de 150€** à échanger lors d'un événement UPV.



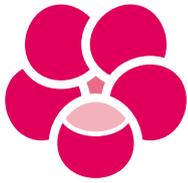
Merci à tous pour votre participation et à vos clients, familles et entourages d'avoir voté pour les différentes photos de ce concours .

**Rejoignez-nous sur Facebook et RDV au prochain concours !**

- Notre page @UPVgrandpublic
- Notre groupe privé UPV : Union Professionnelle Vétérinaire

En parallèle, nous avons aussi organisé un **concours** sur la page **Facebook Grand Public** de l'UPV. Les participants devaient alors répondre aux questions posées en lien avec le métier de vétérinaire et tenter ainsi de remporter l'un des chouettes lots mis en jeu. Ce qui a permis de faire grandir la communauté !

Restez connectés ! D'autres concours sont programmés pour l'année 2023... Peut-être serez-vous l'un de nos prochains gagnants ;)



Miloa

Veterinary Expert

# Gastro Supp™

DITES ADIEU AUX  
CRAMPES D'ESTOMAC

Également contre les remontées acides



info@miloa.eu

www.miloa.eu | www.academy.miloa.eu



Miloa Veterinary Expert



MiloaVeterinaryExpert



# Véto sans stétho toujours véto ?

Gregory LEYENS, DMV, PhD

Directeur Scientifique & Business Intelligence – Alcyon Belux



Le diplôme de docteur en médecine vétérinaire ouvre bien sûr les portes de la pratique vétérinaire, mais aussi bien d'autres opportunités parfois insoupçonnées.

Dans cette série d'interviews de vétérinaires ayant choisi d'autres voies que la pratique en tant que telle, nous souhaitons montrer, aux jeunes vétérinaires ou à ceux qui se posent des questions, que notre diplôme est un sésame inestimable et une véritable plus-value sur le marché du travail.

Pour cette troisième interview, la section FIER a eu le plaisir de rencontrer une figure bien connue de la profession, le **confrère Gregory LEYENS**, qui est **Directeur Scientifique & Business Intelligence** chez **Alcyon Belux**

**FIER : Gregory LEYENS, pourquoi avez-vous choisi les études de médecine vétérinaire ?**

GL : J'ai dû faire un premier choix en début de cinquième année d'humanité. Les options que j'aurais bien aimé combiner (maths fortes et sciences fortes) n'étaient pas compatibles, et j'ai donc été

forcé de choisir : j'ai opté pour les sciences. La médecine vétérinaire s'est ensuite imposée naturellement car cette profession cochant un grand nombre de cases de ma wishlist : « sciences », « animaux » et « comportement ».

**FIER : Qu'aviez-vous en tête comme avenir professionnel à ce moment ?**

GL : C'était une évidence : pratiquer la médecine vétérinaire des petits animaux, et me former en éthologie.

**FIER : Avez-vous finalement pratiqué et si oui sous quelle forme ?**

GL : En sortant de la fac, j'ai travaillé un an en Angleterre. Il s'agissait d'une clinique centrale avec 4 cabinets périphériques. Cette structure garantissait un nombre important de cas cliniques, permettait un partage d'expérience avec les collègues à la clinique centrale, tout en enseignant l'autonomie dans la gestion des cabinets périphériques.

J'ai ensuite travaillé deux ans en Belgique, en collaboration avec un confrère qui était déjà installé, et avec qui nous avons ouvert une seconde structure dans le nord de la France. Nous partageons nos semaines entre les deux structures.

**FIER : Pourquoi avez-vous décidé d'arrêter la pratique ?**

GL : J'appréciais beaucoup le contact avec la clientèle et j'adorais soigner tous les patients qui venaient au cabinet. Mais le coût à payer était un investissement émotionnel trop important. Mon épanouissement n'était plus optimal. Je me suis alors souvenu que la fac de Louvain-la-Neuve m'avait proposé de venir travailler avec eux. À l'époque où ils me l'avaient proposé, il était hors de question que je fasse autre chose que pratiquer, mais ça c'était avant.

**FIER : Qu'avez-vous suivi comme chemin et quelle est votre activité actuelle ?**

GL : J'ai eu la chance de pouvoir faire une thèse de doctorat en travaillant à la fois en embryologie *in vitro* (unité des sciences vétérinaires) et en biologie cellulaire et moléculaire (unité de biologie). J'ai pu profiter de la synergie entre mes deux promoteurs, Isabelle Donnay et Bernard Knoops, à qui je dois mes publications et l'obtention de ma thèse.

Une carrière académique était tentante, mais nécessitait à nouveau une année à l'étranger. J'ai donc décidé de m'orienter vers le privé. J'ai postulé à la fois dans des labos de recherche et dans le commercial. C'est l'offre commerciale cette fois qui a coché le plus grand nombre de cases : « contact avec la profession », « indépendance dans l'organisation de son planning », « possibilité de travailler dans une structure très professionnelle ».

Après deux années enrichissantes en tant que commercial chez Hill's, j'ai été approché par Alcyon qui recherchait un directeur commercial. Alcyon était bien plus qu'un grossiste vétérinaire. C'est un vrai partenaire du vétérinaire au quotidien. Tous les actionnaires sont vétérinaires, ce qui implique qu'Alcyon se doit d'assurer le meilleur service à ses clients.

Cela fait maintenant 15 ans que je travaille chez Alcyon. Il semblerait que j'ai fini par trouver ma place.

**FIER : Quels sont les aspects de votre métier actuel que vous appréciez particulièrement ?**

GL : Malgré ses 60 employés, Alcyon est une entreprise à taille humaine, avec une grande interaction entre les services (logistique, achats, commercial, ...). De plus, même si nous travaillons principalement en Belgique, nous répondons également aux demandes des vétérinaires étrangers (depuis les pays scandinaves jusqu'en Afrique). Le quotidien est donc riche.

Mais aujourd'hui, l'activité qui me plaît par-dessus tout, c'est la gestion des données : Business Intelligence, ou informatique décisionnelle. Alcyon m'a donné l'opportunité de m'investir dans le développement des outils permettant une analyse fine de notre marché vétérinaire. En effet, ce n'est pas tout d'avoir les données brutes.

Pour obtenir des informations utiles et pertinentes, il faut les relier entre elles (quel vétérinaire a acheté quel produit, qui provient de quel labo ?), les enrichir avec des paramètres externes (ce produit est-il destiné aux animaux de compagnie ou de production ?), établir les règles pour définir des statuts (quand un vétérinaire peut-il être considéré comme « petits animaux » ?). Ces outils en constante évolution permettent d'avoir une vue détaillée de l'activité, et sont une aide précieuse à la prise de décision.

**FIER : Quels sont les aspects de votre métier actuel qui sont, dirons-nous, moins agréables ?**

GL : Le plus compliqué au quotidien est la gestion des petites urgences... du quotidien. Toutes ces petites choses qui ne sont pas d'importance capitale, mais qui sont toutes urgentes, qui prennent du temps et de l'énergie.

Nous nous devons d'avoir de la flexibilité pour offrir le meilleur service à un vétérinaire, mais cela ne doit pas trop impacter le système global mis en place pour tous les autres (un ajout de dernière minute, peut-on le faire passer sans retarder l'ensemble de la tournée ? Une réception urgente de produit pour un vétérinaire, peut-on la faire passer avant une réception qui est attendue par 10 autres ?). Nous sommes là pour TOUS nos vétérinaires, et nous nous devons donc de trouver le bon équilibre entre ces deux nécessités : flexibilité et efficacité.

**FIER : Avez-vous été confronté à la remarque « mais alors, tu n'es plus un vrai vétérinaire ? » ou « la pratique ne t'a jamais manqué ? » et quelle est votre réponse dans pareil cas ?**

GL : Je ne suis clairement plus un vétérinaire praticien ! Je reste toutefois vétérinaire de formation, et j'ai la chance de travailler dans ce milieu depuis de nombreuses années.

Notre formation nous a appris à faire une anamnèse, pour poser un diagnostic, en vue de trouver une solution. C'est utile dans de nombreux domaines !

**FIER : Et si c'était à refaire ? Le même chemin ?**

GL : Si c'était à refaire, je referais volontiers chaque étape ! Ou alors, j'aurais pu opter pour les maths. Je serais devenu ingénieur ou informaticien, et j'aurais fini chez Alcyon pour développer les outils de Business Intelligence... mais je ne le ferais pas aussi bien qu'en étant vétérinaire.

**FIER : Des conseils pour les vétérinaires en questionnement ?**

GL : Avancez, tracez votre voie, il n'y a pas de mauvais choix, mais faites chaque chose à fond !

*Interview : Benoît Roelants*



## Nouvel avis d'AMCRA : utilisation responsable des antibiotiques lors des césariennes chez les bovins

L'avis formule des recommandations en antibiothérapie peropératoire pour la césarienne et il a vu le jour grâce à la collaboration avec les vétérinaires membres de VeDa, de l'UPV et les scientifiques des facultés de médecine vétérinaire de l'UGent et de l'ULiège.

### Recommandation générale

La nécessité d'une antibiothérapie prophylactique en cas de césarienne bovine doit toujours être évaluée par le vétérinaire et ne doit jamais remplacer les mesures préventives de base.

### Recommandations spécifiques

□ Sans complications peropératoires, lorsque le vétérinaire juge nécessaire une antibiothérapie prophylactique, on recommande l'administration de procaine benzylpénicilline comme antibiotique de premier choix, par injection IM avant la préparation de l'animal (dès l'arrivée du vétérinaire sur place), de préférence 15 à 60 minutes avant de démarrer la chirurgie et à la dose indiquée dans le RCP du produit.

- Avec complications peropératoires, le vétérinaire choisit l'antibiotique sur la base d'une analyse individuelle tenant compte des risques spécifiques rencontrés.
- La voie d'administration et la dose de l'antibiotique utilisées doivent être conformes aux informations données dans le RCP du produit.

Les recommandations ci-dessus doivent être considérées comme temporaires et basées sur les preuves scientifiques limitées actuelles.

Les experts de ce groupe de travail recommandent la réalisation d'études dans les conditions de terrain en Belgique pour pouvoir formuler ultérieurement des recommandations « evidence-based ».

L'avis complet d'AMCRA peut être consulté sur son site [www.amcra.be](http://www.amcra.be)

Les lignes directrices sont incluses dans le vade-mecum d'AMCRA, accessible gratuitement à l'adresse [www.e-vademecum.be](http://www.e-vademecum.be)



## FORMAVET : nouveaux mandats

*L'assemblée générale de Formavet qui s'est tenue en décembre dernier a permis de renouveler certains mandats et de désigner de nouvelles personnes.*

Formavet a tenu son AG le mercredi 21 décembre à 19h dans les locaux d'Ecolys à Suarlée.

Comme vous le savez sans doute, l'asbl Formavet est composée, à parts égales, de 3 piliers de la profession : l'UPV, les Cercles et la Faculté de Médecine vétérinaire ; chacun envoyant 2 représentants à l'AG et 2 représentants au CA.

Chaque mandat a une durée de 2 ans, et est reconductible. Décembre dernier sonnait le glas de tous les mandats ; il a donc fallu les renouveler.

Suite au départ de notre président Etienne Thiry, la fumée blanche est apparue du côté de notre pilier facultaire ; le bureau décanal nous informe que les **représentants de la Faculté de Médecine vétérinaire** au sein de l'AG de Formavet seront :

- Catherine Delguste,
- Arnaud Sartelet (remplaçant de Jérôme Ponthier),
- Marianne Diez,
- et Laurent Gillet (remplaçant de Etienne Thiry).

Ces deux derniers acceptent de faire partie du CA de Formavet.



Pour l'UPV, les représentants à l'AG de Formavet seront :

- Laurence De Meester (remplaçante de Dylan Vandenbosch),
- Fabienne Marchand,
- Marcel Renard
- et Bernard Gauthier.

Ces deux derniers rejoindront également le CA de Formavet.

Quant aux **représentants des Cercles** au sein de l'AG de Formavet, nous y verrons :

- Yannick Demars (remplaçant de Sandra jolly),
- Jean-Robert Olivier,
- Manu Jamme
- et Michel Godefroid

Ces deux derniers feront également partie du CA de Formavet.

Cette soirée fut aussi l'occasion de passer en revue le rapport d'activité 2022 dont notamment la situation administrative et financière intermédiaire . Nous nous sommes aussi questionné sur la direction à prendre pour que les agréments soient compatibles avec la norme Iso 9001.

Avant de se clôturer en toute convivialité, cette dernière AG de l'année nous a permis d'échanger sur les perspectives et prospectives à venir.

Dr Bernard GAUTHIER





### Un peu de formation continue

Professeur honoraire Christian Hanzen  
Consultant Rumexperts

[Christian.hanzen@uliege.be](mailto:Christian.hanzen@uliege.be)

<https://www.facebook.com/Theriogenologie>

# Pour réussir la période de reproduction, Il faut savoir gérer l'activité lutéale durant la période d'attente

*REFERENCE : Bruinje et al. Relationships among early postpartum luteal activity, parity, and insemination outcomes based on in-line milk progesterone profiles in Canadian Holstein cows. Theriogenology 2017, 100, 32-41.*

*KEYWORDS : Période d'attente, Période de reproduction*

## BACKGROUND

La période d'attente est une période à haut risque pour la fertilité ultérieure des primipares et des pluripares. Celle-ci implique une croissance folliculaire optimale qui dépend elle-même d'une reprise aussi précoce et régulière que possible d'une activité lutéale optimale.

Les auteurs ont procédé dans deux fermes du Canada (intervalle de vêlage compris entre 389 et 398 jours et période d'attente de 68 à 71 jours, production laitière moyenne journalière au cours des 60 premiers jours du postpartum de 30 litres pour les primipares et de 44 litres pour les pluripares en trois traites journalières, ration totale mélangée distribuée) au suivi progestéronique de 748 vaches primipares (350) et pluripares (398) au moyen du Herd-navigator (évaluation de la progesté-

ronémie tous les deux jours entre le 21<sup>ème</sup> jour postpartum et le 55<sup>ème</sup> jour suivant la dernière insémination).

## LEURS OBSERVATIONS

- Respectivement 76 et 79 % des primipares et des pluripares ont présenté une activité lutéale au cours des 50 premiers jours du postpartum (Figure 1) : pas mal du tout.
- Chez les primipares, le pourcentage de gestation diminue avec l'augmentation du temps entre le vêlage et l'apparition d'une activité lutéale ; il en est de même chez les pluripares. Cette diminution apparaît surtout après le 28<sup>ème</sup> jour chez les primipares et le 56<sup>ème</sup> jour chez les pluripares. Chez les pluripares, l'apparition tardive d'une activité lutéale se traduit par



une augmentation du risque de mortalité embryonnaire imputable au fait que l'exposition à une imprégnation progestéronique a été moins longue (Figure 2).

- Le nombre et la durée des phases progestéroniques contribuent à augmenter chez les primipares et pluripares les pourcentages de gestation (Figure 3). Par phase lutéale anormale, il faut entendre celles dont la durée est inférieure à 7 jours ou supérieure à 19 jours.

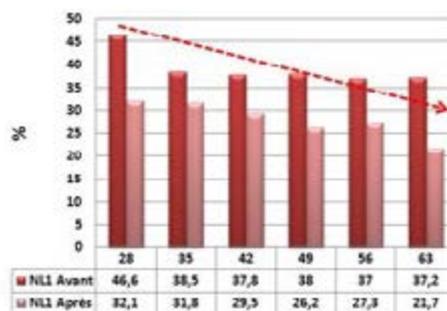
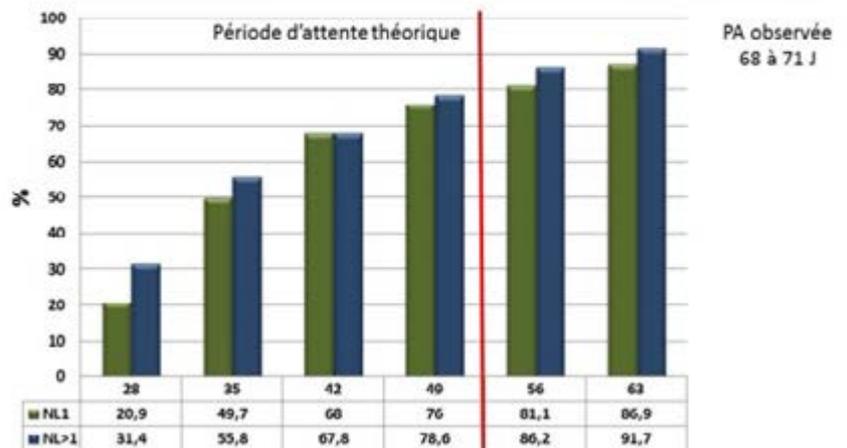
## CONCLUSIONS

Précocité, nombre et qualité des phases lutéales conditionnent la fertilité.

La LH est à la croisée des chemins que sont la capacité d'ingestion, le niveau de production laitière (et donc le catabolisme hépatique des œstrogènes et de la progestérone), les infections utérines. Le faible pourcentage d'animaux non cyclés au terme des 50 jours de la période d'attente nous laisse entrevoir la marge de progrès encore possible dans la plupart de nos fermes laitières.

Plus tôt et plus souvent un corps jaune dit normal apparaît après le vêlage et (1) meilleur sera le pourcentage de gestation en 1<sup>ère</sup> insémination et (2) plus faible le risque de mortalité embryonnaire.

**% de vaches primipares et pluripares laitières qui présentent leur première augmentation de P4 au cours de différents intervalles par rapport au vêlage (Dosage en ligne tous les 2 jours de 21 à 65 jours PP : Herd Navigator) (Bruinje et al. Theriogenology 2017)**

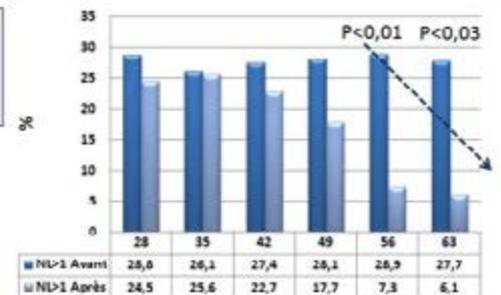


**Effet de la précocité de l'augmentation de la P4 sur le % de gestation (Bruinje et al. Theriogenology 2017)**

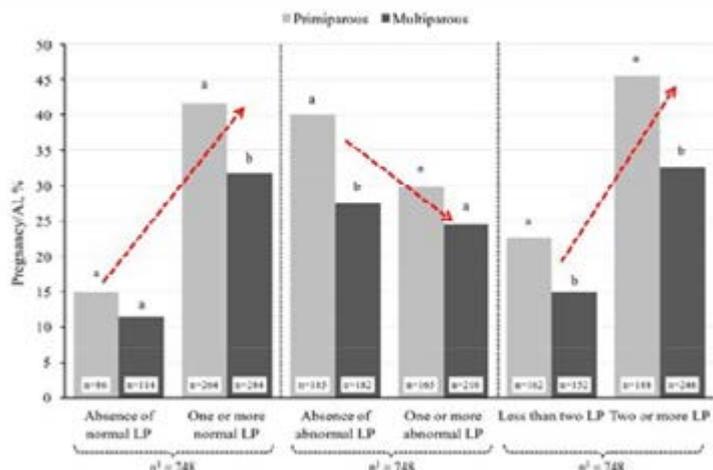
Chez les primipares, une augmentation de la P4 au-delà du 28<sup>ème</sup> jour PP se traduit par tendance à la diminution du % de gestation en 1<sup>ère</sup> insémination

Chez les pluripares, une augmentation de la P4 au-delà du 56<sup>ème</sup> jour PP se traduit par une diminution du % de gestation en 1<sup>ère</sup> insémination

Imputable à l'augmentation de la MET du fait de l'exposition moins longue à une imprégnation de P4



**Effet des phases lutéales (nombre et durée) sur le taux de gestation (Bruinje et al. Theriogenology 2017)**



Phase lutéale (LP) normale si sa durée est > 6 J et < 20 J  
Phase lutéale (LP) anormale si sa durée est < 7 J ou > 19 J



# Loi de Santé Animale

## Comment les visites de santé animale sont-elles menées en Europe ?

*Ceci est un document vivant - dernière mise à jour le 12/10/2022*

*Nous en avons sérieusement discuté en délégation belge.*

*Conclusion d'un collègue flamand «C'est bizarre, quand on en parle avec nos autorités fédérales, tout le monde nous affirme que ces règles sont appliquées partout en Europe avec la même rigueur et ici, on nous démontre que les Belges sont les meilleurs et que beaucoup d'autres sont fort en retard... !»*

### INTRODUCTION

La loi sur la santé animale (LSA, règlement 2016/4291), adoptée en 2016, impose aux exploitants, à l'article 25, de s'assurer que les établissements reçoivent des visites de santé animale (VSA) d'un vétérinaire.

Ces « visites de santé animale » devaient être mises en œuvre dans tous les États membres (EM) de l'Union européenne (UE) depuis avril 2021 et visent à renforcer la santé animale en améliorant la prévention des maladies.

Les visites régulières de santé animale ont un grand potentiel pour améliorer la santé et le bien-être des animaux, réduire l'utilisation des antibiotiques et renforcer simultanément la durabilité et l'efficacité économique. Le secteur européen de l'élevage est confronté à d'énormes défis. Ces visites permettent d'offrir des conseils vétérinaires aux éleveurs pour améliorer la santé animale, la biosécurité et la médecine préventive, mais aussi de renforcer encore la sécurité alimentaire et la santé publique, tout en réduisant les coûts de production et l'impact environnemental.

Ils doivent avoir une portée plus large, la transmission des connaissances entre le vétérinaire et les propriétaires d'animaux, l'amélioration du bien-être des animaux, et l'utilisation responsable des médicaments vétérinaires.

*"Définir la visite de santé animale créera un outil pratique et significatif qui présente une valeur ajoutée pour les agriculteurs, les vétérinaires et les consommateurs, un outil qui agira finalement en faveur du bien-être animal, de la sécurité alimentaire, de la santé publique, de la réduction des*

*coûts de production, de l'utilisation plus efficace des ressources et de la réduction de l'impact climatique/environnemental, de la perception des consommateurs et de leur réassurance."*

La FVE a publié une prise de position sur les visites régulières de santé animale en janvier 2021, soulignant l'importance d'un acte d'exécution comportant des exigences minimales harmonisées pour ces visites de santé animale au niveau communautaire.

Un an après la publication de la prise de position de la FVE et après l'entrée en vigueur des visites sanitaires régulières obligatoires, la FVE a mené une enquête en collaboration avec ses membres afin d'analyser l'état des lieux de la situation actuelle dans chaque pays concernant la mise en œuvre des visites de santé animale. Cela a nécessité une aide et un soutien actifs de la part des organisations membres, pour lesquels nous sommes extrêmement reconnaissants, aidant la FVE et les autres collègues vétérinaires à mieux comprendre, à identifier les points faibles de la situation actuelle et, par conséquent, à poursuivre les objectifs, des animaux et des opérateurs plus sains et plus heureux.



On peut conclure que, malgré la date obligatoire d'avril 2021, il y a encore beaucoup de travail à faire et une grande marge d'amélioration. Il est apparu clairement que de nombreux pays disposaient déjà d'un système national de visites, mais qu'une harmonisation plus poussée au niveau communautaire était nécessaire. La pléthore de systèmes différents dans chaque pays indique la nécessité d'harmoniser les exigences concrètes en matière d'espèces cibles, de fréquence et de détails des visites.

## MÉTHODES

Cette enquête a été envoyée en janvier 2022 afin de réaliser l'analyse de la situation dans les différents pays. Deux types d'enquêtes qui ont été distribuées, l'une pour les premiers répondants et l'autre pour les informations de suivi. L'enquête a été envoyée à 30 associations vétérinaires européennes dans les États membres de l'UE et de l'AELE et au Royaume-Uni.

L'enquête consistait en 3 à 6 questions à choix multiples avec la possibilité de donner des réponses supplémentaires en texte libre. L'enquête comprenait également une annexe, qui compilait les informations par pays de la première enquête réalisée par la FVE en 2017. Sur la base des réponses, la situation actuelle globale en Europe ainsi que la situation individuelle des pays ont été analysées.

Ensuite, nous avons noté et comparé la mise en œuvre des pays sur la base de la liste de contrôle suivante :

1. La VSA est-elle pratiquée par un vétérinaire praticien privé ? (Oui, dans le cadre d'une relation individuelle ou d'un contrat ; oui, avec une formation complémentaire ; non, par un vétérinaire chargé de l'assurance qualité ; non, par un vétérinaire officiel).

REMARQUE : les VSA sont censées être effectuées par un vétérinaire praticien qui doit conseiller l'éleveur et assurer les soins préventifs des animaux. Idéalement, cela se fait dans le cadre d'une relation/contrat individuel.

2. La VSA est-elle obligatoire ? (Oui, elles sont obligatoires ; Non, elles sont volontaires ; Oui, elles comprennent des conseils utiles et des recommandations réalisables ; Oui, elles comprennent des conseils utiles et des recommandations réalisables. Oui, y compris les conseils utiles et les recommandations réalisables et les résultats influencent la fréquence ; Oui, y compris les conseils utiles et les recommandations réalisables et les résultats influencent la fréquence et elles sont disponibles)

REMARQUE : Selon la VSA, tous les exploitants détenant des animaux devraient recevoir des visites régulières de santé animale ; elles devraient donc être obligatoires. Idéalement, les visites génèrent des conseils utiles et des recommandations réalisables, et un rapport est établi qui est disponible pour l'exploitant sur demande.

3. Quels types d'exploitations sont concernés par le programme de visites de santé animale ? (Élevages commerciaux/Élevages commerciaux et privés/Établissements commerciaux ayant des animaux/Établissements commerciaux et privés ayant des animaux)

REMARQUE : La loi sur la santé animale exige que tous les exploitants (des animaux de pro-

duction aux animaux sauvages) veillent à ce que leurs établissements reçoivent régulièrement des visites de santé animale d'un vétérinaire, de sorte que, dans l'idéal, tous ces établissements doivent être visités.

4. Comment la couverture de l'ensemble des exploitations est-elle incluse dans le programme de visites de santé animale ? (Tout le bétail, y compris les chevaux et les animaux de compagnie/sauvages détenus à des fins commerciales)

REMARQUE : Idem que ci-dessus, la couverture devrait idéalement être de 100%.

5. Quels sont les sujets couverts par le programme de visites de santé animale ? (Conseils sur les responsabilités statutaires et sociétales / Analyse des chiffres clés de l'exploitation / Données sur la santé animale, y compris la détection précoce des maladies / Suivi du statut d'éradication des maladies / Traitement/médication des animaux / Conseils sur la prévention des maladies / Amélioration du bien-être des animaux / Conseils sur l'élevage et la gestion / Assurance qualité / Biosécurité)

REMARQUE : selon la LSA, ces visites visent à améliorer la prévention des maladies, en particulier la biosécurité et la détection des maladies, et l'article 25 précise qu'elles peuvent être combinées à d'autres objectifs. Dans tous les pays, c'est le cas et beaucoup plus de sujets sont couverts par ces visites, comme le contrôle des médicaments, les aspects liés au bien-être des animaux, etc. Grâce à ce plan de santé du troupeau spécifique à l'exploitation, le vétérinaire en visite régulière peut conseiller l'agriculteur pour améliorer la santé et le bien-être des animaux, la santé publique, la durabilité et la rentabilité de l'exploitation.

6. Le programme de visites de santé animale couvre-t-il tous les types de production (intensive à extensive) avec une fréquence suffisamment élevée (basée sur les risques) ?

REMARQUE : pour conseiller les agriculteurs dans l'amélioration de la santé animale, l'amélioration du Pour assurer la biosécurité et effectuer un travail préventif, le vétérinaire a besoin de connaissances solides et détaillées sur les conditions de fonctionnement de l'exploitation, ce qui ne peut être obtenu qu'en visitant régulièrement l'exploitation. La fréquence des visites doit donc être suffisamment élevée, en fonction du risque encouru.

## RESULTATS

Au total, 18 États membres de l'UE/AELE (64 %) ont déjà mis en place des visites régulières de santé animale avant l'entrée en vigueur de la loi sur la santé animale, mais la plupart d'entre eux uniquement pour certaines espèces d'animaux d'élevage. Sur les sept pays qui n'ont pas encore mis en place ➡



des visites régulières de santé animale, trois ont déclaré qu'ils prévoyaient de le faire à l'avenir.

Dans les pays qui disposaient déjà de visites régulières de santé animale, la plupart étaient effectuées par des praticiens privés ayant un contrat individuel avec l'exploitation (15/21 réponses), dont deux pays exigeaient une autorisation de l'autorité compétente (AC) et cinq pays une formation supplémentaire pour effectuer ces visites. Outre les praticiens privés, des vétérinaires officiels ont effectué des visites de santé animale en Finlande, en France, en Espagne et en Suède. En Suisse et en Estonie, seuls des vétérinaires officiels étaient chargés des visites de santé animale.

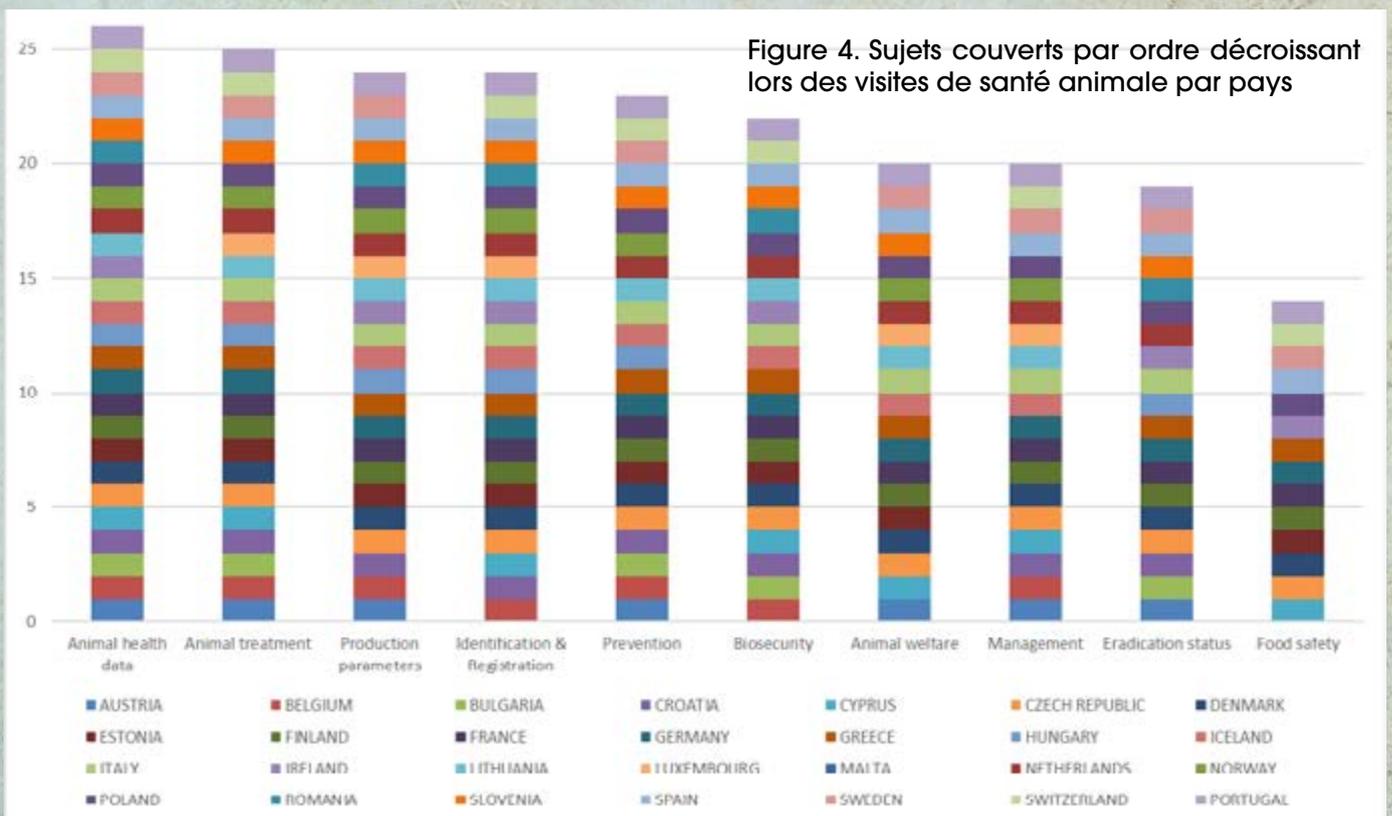
Parmi les pays qui avaient déjà mis en place des visites régulières de santé animale, deux tiers (n=14) effectuaient les visites dans des élevages commerciaux et non commerciaux, souvent en fonction de l'espèce et de la taille de l'exploitation.

### Paiement des visites

Sur la base des données combinées de 2017 et 2022, dans un peu plus de la moitié des pays (n=12/22), les agriculteurs ont payé les visites, tandis que dans 14% (n=3/21) l'autorité compétente a payé et dans 24% (n=5) les deux parties ont partagé les coûts.

### Objectifs des visites

Sur la base des données combinées de 2017 et 2022, les données relatives à la santé animale, suivies par les traitements des animaux (par exemple, les antibiotiques, les délais d'attente), les paramètres de performance (par exemple, les données relatives à la mortalité, les taux de production), ainsi que l'identification et l'enregistrement, sont les sujets les plus fréquemment couverts par les visites de santé animale (figure 4).



La biosécurité, bien qu'elle soit spécifiquement mentionnée dans l'article 25 de la loi sur la santé animale, n'est abordée que dans 22 pays qui effectuent ou prévoient d'effectuer régulièrement des visites de santé animale.

## ÉVALUATION COMPARATIVE DES PAYS

Sur la base du document de position de la FVE, les réponses données ont été évaluées, et un score a été attribué à chaque pays. Le score maximal de 100 (la situation idéale concernant les visites de santé animale) n'a été atteint par aucun pays,

les Pays-Bas étant en tête du classement avec 78 points, suivis par la Belgique avec 77 points. Huit pays ont obtenu un score supérieur à 65, tandis que neuf pays ont obtenu un score compris entre 65 et 40 et huit pays un score inférieur à 40 (Fig. 5A). Les pays nordiques ont obtenu de meilleurs résultats que les pays d'Europe du Sud (Fig. 5B).

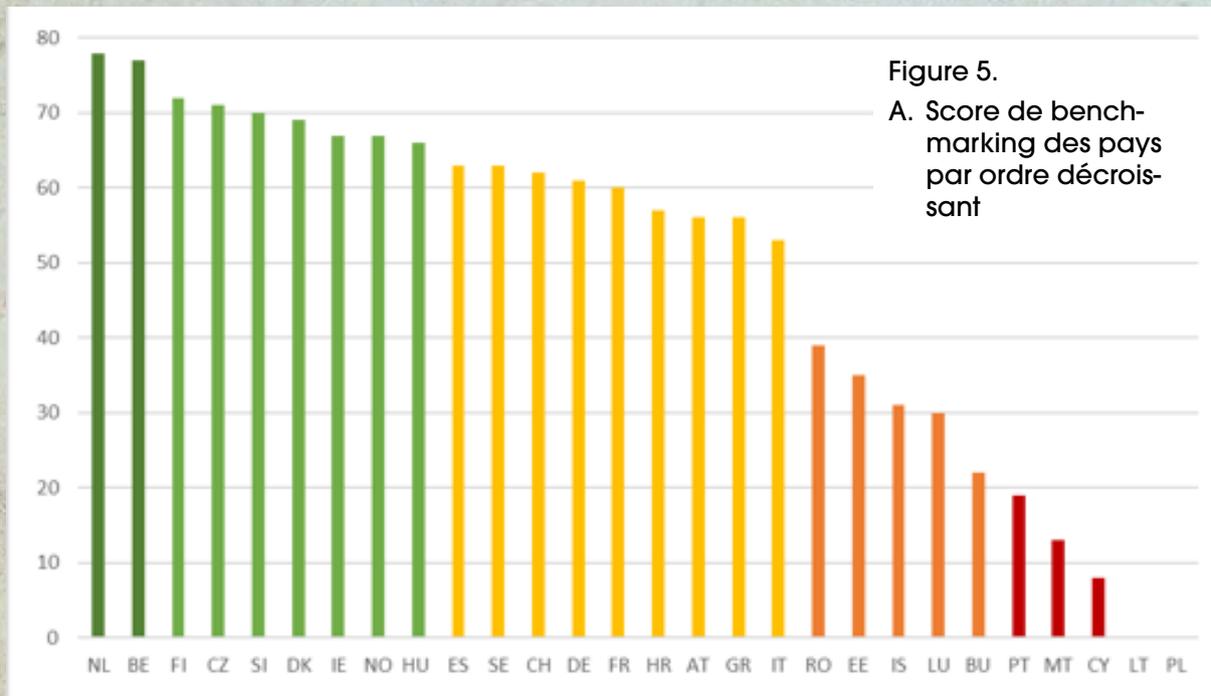


Figure 5.  
A. Score de benchmarking des pays par ordre décroissant

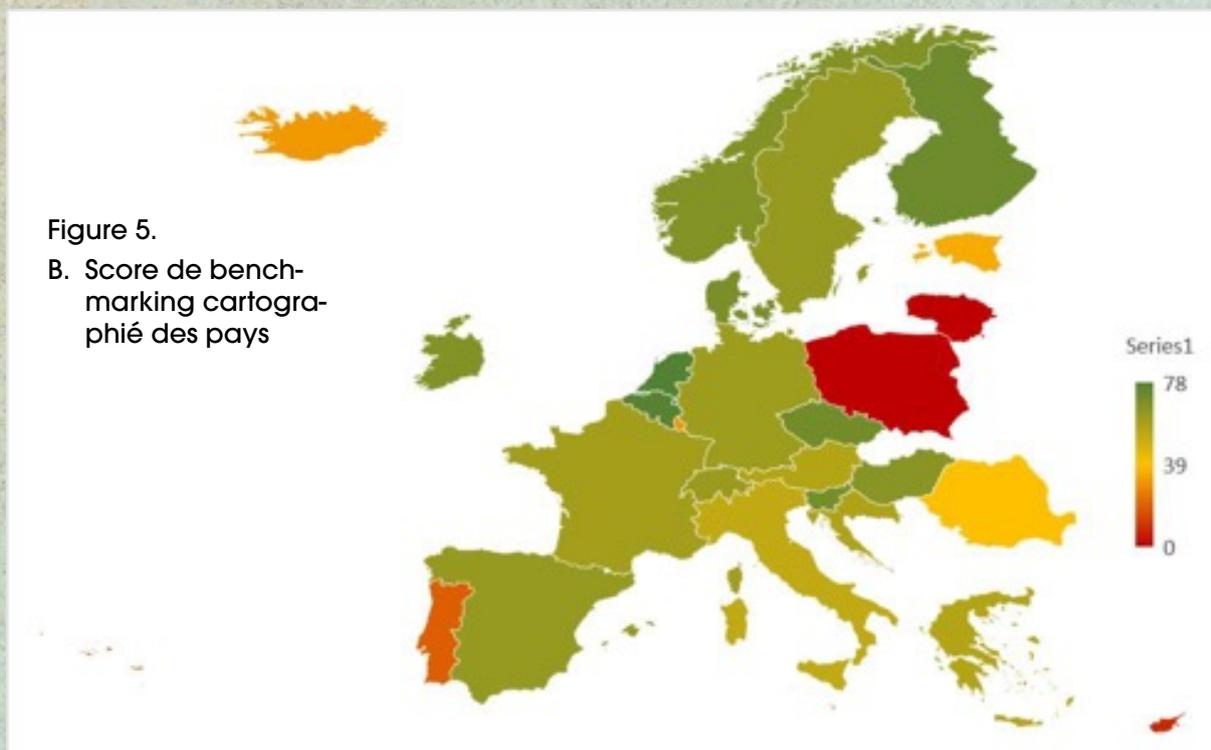


Figure 5.  
B. Score de benchmarking cartographié des pays

<sup>1</sup> Regulation (EU) 2016/429 of the European Parliament and of the Council of 9 March 2016 on transmissible animal diseases and amending and repealing certain acts in the area of animal health ('Animal Health Law'): <https://eur-lex.europa.eu/legal->

<sup>2</sup> FVE position paper: "Prevention is better than cure: regular animal health visits make this happen". Published 10/01/2021 [https://fve.org/cms/wp-content/uploads/061-AHL-visits\\_adopted.pdf](https://fve.org/cms/wp-content/uploads/061-AHL-visits_adopted.pdf)



## A vos bourses mes amis !

1<sup>er</sup> décembre 2022, l'inflation galopante galope et elle n'a plus rien à envier à la marée du Mont Saint-Michel qui, paraît-il, monte à la vitesse d'un cheval au galop.

Dans la baie du Mont Saint-Michel, on risque la noyade alors que dans nos grandes surfaces, c'est la ruine que l'on risque. En effet, certains produits de consommation courante ont encore augmenté pour atteindre des prix jamais égalés.

Quelques exemples : and the winner is ... les crevettes grises qui viennent de prendre 61% d'augmentation ! Suivent de très près le papier alu et les spaghettis qui ont augmenté de plus de 50% et enfin le papier w-c qui se contente d'une honorable augmentation de 41%.

En moyenne et pour faire simple, les courses alimentaires viennent de prendre 18% depuis septembre dernier.

Vous allez me dire qu'on ne mange pas des crevettes grises tous les jours et je suis bien d'accord mais, en revanche, saviez-vous que le Belge moyen consomme environ 120 rouleaux de papier-cul/an ?! Personnellement, autant je peux imaginer me passer de crevettes grises pendant 6 mois, autant l'idée de me retrouver aux toilettes, le pantalon sur les genoux face à un porte rouleau vide m'angoisse un peu. On a chacun nos priorités, les miennes sont assez triviales, j'en conviens.

Alors, comment expliquer ces augmentations ?

Que je sache le papier w-c n'est ni produit en Ukraine, ni importé de Chine et vous n'allez pas me dire que les crevettes grises de la Mer du Nord font un crochet par Kiev ou par Pékin pour venir s'échouer dans ma tomate avec un peu de mayo ?

Il paraît que le prix de la pâte à papier a augmenté de 50%, que les frais de production du papier ont pris 15%, comme les frais de stockage et comme le salaire des ouvriers qui bossent pour le plaisir de vos passages aux toilettes. Hé bien, une fois que vous avez additionné tous ces %, vous arrivez à un rouleau de p-cul à un prix prohibitif ! Et j'imagine que les pêcheurs de la Mer du Nord répercutent l'augmentation du prix du papier-cul sur le prix des crevettes grises ... je ne vois que ça comme explication ??

Le problème, c'est qu'on n'a même plus la possibilité, comme nos grands-parents autrefois, de nous rabattre sur les bottins téléphoniques puisqu'ils ont disparu. Il nous restera les journaux, les folders publicitaires et les feuilles de bananiers pour ceux qui vivent sous des climats exotiques.

Personne ne sait nous dire quand cette escalade va s'arrêter.

2 années de covid et des pénuries en pagaille, 1 année de guerre en Ukraine et d'inflation, je me demande s'il ne serait pas enfin temps de récupérer un peu d'indépendance dans la vieille Europe ?

**Wite**

**(qui n'a pas encore reçu sa facture de régularisation pour le gaz et l'électricité)**

## En bref...

### Coupe du Monde

Le ciel bleu du Qatar ne nous aura guère été profitable.

Trop chaud ? Trop loin ? Trop cher ? Pas assez de bière ?

On ne connaît pas les raisons exactes de la défaite des Diables mais en tout cas les choses sont claires, ils ont été mauvais du début à la fin prématurée de leurs aventures footballistiques.

Et pourtant, on les aime bien quand même, nos petits joueurs en culotte courte. Ils nous ont fait rêver, ils nous ont permis d'y croire, d'être fiers ... mais ça c'était avant.

J'ai surtout été frappé par la « hargne » des petites équipes à vouloir gagner. Ils montaient sur le terrain pour en découdre comme si leur vie en dépendait. Nous, on est arrivé en charentaises, les mains dans les poches et après on s'étonne que ce sont les autres qui gagnent. Bref, on n'a fait qu'un passage éclair sur le gazon qatari, un petit tour et puis s'en va.

Réaction bizarre et quasiment unanime, une fois éliminés, les Belges, au lieu de soutenir l'une ou l'autre équipe encore en lice, se sont simplement mis à espérer que les Français seraient éliminés au plus vite. Les Marocains nous ont surpris, les Argentins nous ont épatés, les Croates sont incroyables mais, au final, c'est tellement mieux de se moquer des Français !

**L'important, ce n'est pas le lieu où l'on se trouve,  
c'est l'état d'esprit dans lequel on est.**

Anna Gavalda

Nos illustres voisins, toujours les premiers à nous brocarder, comprendront sans peine le plaisir que certains ont pu éprouver au terme de la séance de tirs au but. Sans rancune !

## Noël, J-3 !!

Les huîtres s'inquiètent, la dinde s'angoisse, le saumon déprime et le champagne est bien le seul à pétiller d'impatience !

Mais cette année, récession oblige, il semblerait plus sage d'investir nos derniers euros dans le gaz, le mazout de chauffage, le bois ou les pellets plutôt que dans des mets fins qui satisferaient nos estomacs à défaut de réchauffer nos maisons.

C'est peut-être l'occasion de retrouver le vrai esprit de Noël ?

Ce moment particulier où la famille se retrouve pour le plaisir et pas uniquement pour les cadeaux ou le foie gras. De toute façon, avec cette inflation galopante, la seule chose que l'on puisse encore partager de bon cœur, n'est-ce pas l'amour et l'amitié ? N'est-ce pas les rires et les embrassades ? La bienveillance et la tolérance ?

Je ne dis pas qu'un bout de baguette, une rondelle de saucisson et un verre de rouge seraient suffisants pour un réveillon (quoique...), mais ce ne serait pas pire que les habituelles débauches de victuailles et de cadeaux en tout genre.

Calmons-nous sur la surconsommation et laissons-nous aller sur les sentiments !

Quand vous lirez ce texte, les fêtes seront passées et une nouvelle année nous ouvrira les bras.

Une année de labour, une année de surprises, bonnes ou mauvaises, une année de plus pour les optimistes et une année de moins pour les pessimistes.

Moi, tout ce que je vous souhaite, c'est de vous retrouver dans un an et en pleine forme !

Bonne année à toutes et tous et aux autres

Wite



BON BEN, JE VOUS SOUHAITE PLEIN DE BOULOT POUR PAYER VOS FACTURES DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ; DE LA PATIENCE POUR SUPPORTER LES RUPTURES DE STOLK; LE MORAL POUR AFFRONTER LES CLIENTS MÉCONTENTES ET DU TEMPS LIBRE POUR ALLER COUPER DU BOIS POUR VOUS CHAUFFER.



# Publiez votre petite annonce sur le site de l'UPV et/ou dans le magazine Veterinaria

Tarifs préférentiels pour les membres

## PETITES ANNONCES - 252 caractères, espaces comprises

Ce type d'annonce est **gratuit pour les membres de l'UPV**. Il comprend la publication d'une annonce sur le **site de l'UPV** ainsi qu'une publication dans le **Veterinaria**. Ce qui représente une **valeur totale de 100,00 € HTVA**.

### Tarif 2022 pour les non membres :

HTVA

• 1 mois d'affichage sur le site	60,00€
• 1 parution dans un numéro du magazine Veterinaria	60,00€
• 1 mois d'affichage sur le site ET 1 parution dans un numéro du Veterinaria	100,00€

Envoyez un mail à [upv@upv.be](mailto:upv@upv.be) avec les textes à publier ainsi qu'avec les informations suivantes : nom, prénom, adresse, code postal, N° d'ordre prix par parution, nombre de parutions, montant total, ville, N°TVA.

## ANNONCE ENCADRÉE (Texte encadré + logo)

TARIF NON-MEMBRES

	HTVA	HTVA
<b>ENCADRÉ A5</b> (Max. 2200 caractères, espaces comprises)		
• 1 parution dans un numéro du magazine Veterinaria	290,00€	145,00 €
• 1 mois d'affichage sur le site ET 1 parution dans un numéro du Veterinaria	340,00€	170,00€
<b>ENCADRÉ A6</b> (Max. 1100 caractères, espaces comprises)		
• 1 parution dans un numéro du magazine Veterinaria	160,00 €	80,00 €
• 1 mois d'affichage sur le site ET 1 parution dans un numéro du Veterinaria	210,00 €	105,00 €



50 % DE RÉDUCTION POUR  
LES MEMBRES UPV

## PACK ANNONCE ENCADRÉE

	PACK 1	PACK 2	PACK 3
• 1 annonce encadrée A6 + site	V	V	V
• Publication Facebook		V	V
• Mailing vers tous les vétérinaires			V
<b>TOTAL HTVA</b>	210,00 €	370,00 €	690,00 €
	HTVA	HTVA	HTVA
• Annonce encadrée A5	370,00 €	510,00 €	900,00 €
• Annonce encadrée A4	680,00 €	800,00 €	1 190,00 €



50 % DE RÉDUCTION POUR  
LES MEMBRES UPV

Payez votre annonce directement en ligne sur notre e-Boutique sur [www.upv.be](http://www.upv.be)

Ou effectuez un versement (TVA comprise) sur le compte BE38 7420 2554 3872 (BIC : CREGBEBB)

Envoyez-nous votre annonce avant la date de bouclage du Veterinaria

UPV Rue des Frères Grislein 11 B - 1400 Nivelles – Fax : 067/21 21 14 – E-mail: [upv@upv.be](mailto:upv@upv.be)

# UN NAC EN URGENCE? COMMENT NE PLUS PANIQUER ET GÉRER COMME UN PRO !

RDV le 2 mars au Golf du Château de la Bawette à Wavre - [www.formavet.be](http://www.formavet.be)

**Orateur :** Docteur MODESTO Florent

Recevoir un NAC en urgence peut s'avérer un vrai challenge ! Ces animaux sont plus petits, plus fragiles, plus sujets au stress...et leur prise en charge lorsqu'ils arrivent en état critique peut être un vrai défi pour le praticien.

De plus, ils sont souvent présentés à un stade très avancé de leur maladie, compte-tenu de leur capacité naturelle à dissimuler toute affection les touchant partiellement.

L'objet de cette formation est de faire le point sur la démarche la plus appropriée et la compréhension des urgences les plus courantes chez les NAC, des situations les plus critiques aux motifs les plus représentés dans la pratique quotidienne.



Prix : 477,95 €

Nombre de chèques-formation acceptés : 7

Nombre de PFCC : 7 > 14



## FORMATIONS À NE PAS MANQUER !

Infos et inscriptions : [www.formavet.be](http://www.formavet.be)

- 05/03/23 : L'infertilité en reproduction bovine - *Professeur HANZEN Christian*
- 14/03/23 : Formation courte en éthologie clinique féline pour vétérinaires - *Docteur HAVERBEKE Anouck*
- 30/03/2023 : *Cercle Vétérinaire du Centre Docteur VANGRINSVEN Emilie, Faune sauvage, gestes d'urgence - partie 2 : les rapaces, Formateur : Dr Fabienne Godin, Info : teucqam@skynet.be*

## CYCLE DE FORMATION EN ALIMENTATION DES ANIMAUX DE COMPAGNE



### Alimentation des animaux de compagnie : cycle 1

- **Approche clinique et nutritionnelle des troubles de la mobilité chez le chien et le chat**  
Marianne DIEZ et Marc BALLIGAND

- **Approche clinique et nutritionnelle : le comportement et l'alimentation**  
Marianne DIEZ et Joëlle HOFMANS

- **Approche clinique et nutritionnelle des maladies rénales chroniques chez le chien et le chat**  
Marianne DIEZ et Frédéric BILLEN

### Alimentation des animaux de compagnie : cycle 2

- **Approche critique des réactions alimentaires : implication en dermatologie**  
Marianne DIEZ et Jacques FONTAINE

- **Approche clinique et nutritionnelle : dysurie chez le chat, avec ou sans calcul ?**  
Marianne DIEZ et Frédéric BILLEN

- **Approche clinique et nutritionnelle des troubles orthopédiques de croissance chez le chien**  
Marianne DIEZ et Bernard BOUVY





### *PFCC éligibles pour la certification DQV*

**Reproduction bovine : inflammation et infection dans le tractus génital de la vache : conséquences pour la fertilité** - Philippe BOSSAERT - 4 PFCC



**Formation initiale certificative dans le cadre de l'agrément DQV** - Paul STAS, Marcel GONIEAU et Gregory SCHOONBROODT - 5 PFCC

**L'Oxygénothérapie : utile aussi pour les jeunes Bovins !** - Denis LECOMTE - 1 PFCC

**La Fluidothérapie chez le veau** - Denis LECOMTE - 3 PFCC

**Inflammation et infection dans le tractus génital de la vache : conséquences pour la fertilité** - Philippe BOSSAERT - 4 PFCC  
AFSCA

**BRD : les bases de l'immunologie et de la vaccinologie pour démêler le diagnostic et construire la prévention** - Dirk WERLING et Bart PARDON - 6 PFCC

**La télémédecine vétérinaire : de quoi parle-t-on, vers où va-t-on ?** - Raphaël GUATTEO - 3 PFCC

**La gémellité en spéculation laitière** - Christian HANZEN - 3 PFCC

**Inflammation et douleur chez les bovins : pourquoi et comment ? A propos de l'utilisation des AINS** - Raphaël GUATTEO - 3 PFCC

**La Salmonellose bovine** - Damien THIRY et Jacques MAINIL - 2 PFCC

**Education de la réponse immunitaire et vaccination du jeune veau** - Etienne THIRY - 2 PFCC

**Pour une vaccination raisonnée en pratique rurale (élevages bovins)** - Etienne THIRY et Laurent GILLET - 5 PFCC

**Une éthique vétérinaire pour une éthique animale** - Marc VANDENHEEDE - 3 PFCC

**Gestion des maladies du pied bovin** - Arnaud SARTELET - 6 PFCC

**Comment suspecter, diagnostiquer et traiter un problème d'immunité sur un troupeau de vaches laitières ?** - Frédéric ROLLIN - 3 PFCC  
AFSCA



**RECRUTEURS, TROUVEZ LA PERLE RARE !  
RECRUTÉS, TROUVEZ VOTRE FUTUR JOB !**

**19 / 04 / 23**

**FMV (ULiège) à 18h**

Drink et petite restauration en clôture  
[www.upv.be/jobday2023](http://www.upv.be/jobday2023)



NOUVEAU EN BELGIQUE



Assurance santé animale.

Simple, rapide et entièrement digitale.

Nous vous payons directement en cas de problème.

Contactez-nous pour devenir partenaire.

# Le bonheur



[www.petexpert.be](http://www.petexpert.be)

+32 473 88 72 84

Fabien Danlois